

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Généré de façon automatique
07/21/704883-20251219-DE-25-12-01-DE
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025

□

I.	Contexte général : situation économique et sociale	2
II.	Projet de loi de finances 2026 : un contexte a nouveau marqué par l'incertitude	3
a.	RAPPEL : A défaut de PLF, une loi spéciale pourra être adoptée :	3
b.	Les mesures législatives et réglementaires impactant déjà 2026 :	4
c.	Les principales dispositions du projet de loi de finances 2026 :	4
III.	Les orientations budgétaires de la collectivité	5
a.	les grandes masses :	5
b.	les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement	9
1.	Dépenses d'investissement	9
2.	Recettes d'investissement	15
3.	Dépenses de fonctionnement	20
4.	Recettes de fonctionnement	23
IV.	Les trajectoires pour 2026 :	28
a.	prospective des dépenses et recettes de fonctionnement et des épargnes	28
b.	Besoin de financement – 2° ii article 13 et 6eme alinea de l'article 29 de la loi du 22 janvier 2018 :	29
c.	Le niveau d'endettement prévisionnel de fin d'exercice et les moyens mis en œuvre pour le contenir	29
V.	LES RESSOURCES HUMAINES	30
a.	Structure des effectifs	30
b.	Dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature	31
c.	Durée effective du travail dans la commune	33
d.	Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget	34
VI.	ANNEXES	36
a.	Annexe 1 : Focus sur les engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes	36
b.	Annexe 2 : informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget	39

Ce Rapport sur les Orientations Budgétaires 2026 s'articule autour de 5 axes :

- Une introduction consacrée au contexte général économique et social ;
- Le Projet de Loi de Finances pour 2026 ;
- Les orientations budgétaires de la Collectivité ;
- Les trajectoires pour 2026
- En matière de ressources humaines, une présentation de l'évolution des dépenses de personnel, des informations relatives à la durée effective du travail dans l'EPCI et enfin des éléments sur la rémunération des agents.

En annexe :

- Le plan pluriannuel d'investissement
- La présentation détaillée de la gestion de la dette

I. CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

L'activité mondiale devrait atteindre un peu moins de 3% d'augmentation en 2025 et 2026, ce qui serait remarquable compte tenu des nombreux chocs internationaux.

Comme d'habitude, la croissance française sera moindre : elle est anticipée à 0,9% en 2025 et estimée à 1% en 2026. Pour mémoire, dans le cadre du Rapport sur les Orientations Budgétaires 2025, le taux de croissance de la France était anticipé pour 2025 à +1,1% (selon le rapport économique, social et financier).

L'incertitude politique de l'année écoulée a notamment conduit les ménages à augmenter leur épargne et à réduire leur consommation.

L'inflation s'est stabilisée :

Pour 2025, elle est évaluée à 1% (contre une valeur définitivement arrêtée pour 2024 à +2,1% et +4,9 % en 2023). L'inflation hors énergie et alimentation resterait en effet un peu supérieure à 2 %, avec une inflation des services toujours élevée dans certains secteurs.

Pour 2026, l'inflation s'établirait à 1,7% au regard des évolutions envisagées de l'indice des prix à la consommation.

A ce jour, le projet de loi de Finances pour 2026 n'est pas encore adopté.

L'hypothèse d'un budget reconduit par ordonnance n'est pas écartée pour 2026.

II. PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 : UN CONTEXTE A NOUVEAU MARQUE PAR L'INCERTITUDE

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 a été présenté en Conseil des ministres le 14 octobre 2025.

Entre exigences européennes, contraintes financières, besoins économiques et absence totale de majorité, le Gouvernement cherche à trouver un chemin démocratique pour la loi de finances pour 2026.

L'objectif est « simple » : il s'agit de ramener le déficit sous les 3 % du PIB d'ici 2027. Mais le contexte économique est lourd et fragile : la croissance demeure poussive, insuffisante autour de 1,3 % pour améliorer comptes et ratios. L'inflation reste une menace. C'est surtout l'accumulation des déficits qui pèse, sous la forme d'une dette publique qui progresse. La charge qui en résulte dépasse déjà le budget de la défense. Plusieurs agences de notation viennent de revoir à la baisse la note de la France ce qui pèse sur les niveaux des taux.

Le Gouvernement anticipe un déficit public de 5,4 % cette année et de 4,7 % en 2026, une cible qui paraît improbable compte tenu des débats parlementaires en cours.

En attendant les résultats de la procédure budgétaire en cours et à défaut de PLF pour 2026, une loi spéciale pourrait être adoptée.

a. RAPPEL : A DEFAUT DE PLF, UNE LOI SPECIALE POURRA ETRE ADOPTEE :

L'article 47 de la Constitution organise la procédure à suivre en cas de non-adoption d'une loi de finances.

L'alinéa 4 autorise le Gouvernement à demander d'urgence au Parlement l'autorisation de percevoir les impôts et à ouvrir par décret les crédits se rapportant aux services votés, si le PLF n'a pas été déposé en temps utile pour que la loi de finances soit promulguée avant le début de l'exercice. C'est alors la procédure prévue à l'article 45 de la LOLF (loi organique relative aux lois de finances) qui s'applique.

Le Gouvernement devra déposer devant l'Assemblée nationale un projet de loi spéciale l'autorisant à percevoir les impôts existants jusqu'au vote de la loi de finances.

La loi spéciale ne remplace pas la loi de finances. Elle autorise uniquement la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles, jusqu'au vote de la loi de finances 2026.

Elle contient notamment un article qui permet la perception des ressources de l'État et les impositions de toutes natures affectées à d'autres personnes morales que l'État. Les impositions des collectivités locales sont donc bien concernées par cet article. Ces dernières percevront les douzièmes de fiscalité conformément aux règles de calcul en vigueur.

Une fois la loi spéciale promulguée, le Gouvernement serait autorisé à prendre un décret ouvrant les crédits nécessaires à la continuité des services publics, à compter du 1er janvier 2026 et dans l'attente d'une loi de finances pour 2026.

b. LES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES IMPACTANT DEJA 2026 :

✓ Revalorisation des valeurs locatives cadastrales

Depuis 2018, la règle veut que les valeurs locatives cadastrales soient revalorisées annuellement en suivant l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) enregistré sur un an (entre novembre de l'année précédente et celui de l'année n-2).

Selon les données fournies par l'institut national de la statistique et des études économiques, ce dernier serait autour de 1 % entre novembre 2024 et novembre 2025.

Ainsi, le coefficient de révision des valeurs locatives pourrait être de +0.8% (la valeur sera arrêtée définitivement le 12/12/2025). Ce coefficient était +3.9 % en 2024 et +1,7% en 2025.

✓ Hausse des cotisations patronales CNRACL

Le décret n° 2024-49 du 30 janvier 2024 avait déjà relevé le taux de la contribution de 30,65% à 31,65% à compter du 1er janvier 2024.

Par application du décret n°2024-1281 du 1er janvier 2025, le taux de cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux a été relevé à **34,65% en 2025** et doit encore progresser de 3 points chaque année jusqu'en 2028 (à terme 43,65% en 2028).

Pour 2026, le nouveau taux fixé sera de 37,65%.

En 2025, l'impact budgétaire pour la Commune s'est élevé à environ 232 207 euros.

En 2026, il pourrait être de 225 291 euros.

c. LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 :

Le projet de loi de finances 2026 prévoyait une série de dispositions concernant les collectivités locales.

✓ Diminution du Fonds vert

La nette diminution du fonds vert depuis sa création en 2023 est annoncée (650 millions d'euros en 2026 contre 2 milliards € en 2023 (année de création du fonds), de 2,5 milliards € en 2024 et de 1,15 milliard € en 2025.

✓ Création d'un fonds d'investissement pour les territoires (FIT)

Cet article propose de regrouper dans un fonds unique trois anciennes dotations d'investissement :

- la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- la dotation politique de la ville (DPV)
- la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

La création de ce fonds, dont l'attribution est confiée au préfet de département, devrait permettre de simplifier les dispositifs de soutien à l'investissement des collectivités.

Son montant s'élèverait à 1,4 milliard € pour l'année 2026, contre 1,6 milliard € en 2025.

✓ La TVA

Le montant au titre du FCTVA augmente de 2,8% à 7 866 719 000 euros.

Dans le même temps, le projet de PLF exclut les dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible, intégrées depuis 2016.

De même, après avoir réduit les délais de perception du FCTVA afin de restituer au fil de l'eau le produit perçu par l'Etat, le projet de PLF propose de (re)décaler d'un an, la perception du FCTVA pour les EPCI à fiscalité propre et les établissements publics territoriaux : le versement du FCTVA n'aura plus lieu l'année même de la dépense mais l'année suivante.

- ✓ L'ajustement du fonctionnement du « DILICO 1 » instauré en 2025 et la mise en place d'un « DILICO 2 ».

Le DILICO ou « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales » a été mis en place en 2025. Il repose sur l'idée de prélever des ressources fiscales versées aux collectivités territoriales et à leurs groupements à fiscalité propre, pour les mettre en réserve sur le budget de l'Etat et enfin les reverser.

Ce « DILICO 1 » portait sur 1 milliard d'euros supportées par 2127 collectivités.

L'agglomération Paris Vallée de la Marne a ainsi été prélevée à hauteur de 2 120 000 euros pour 2025. La Ville de Torcy n'a pas été concernée.

Le « DILICO 2 » prévu dans le projet de loi de finances reprend sensiblement le même système avec des variations : il mettrait en réserve 2 milliards d'euros, les reversements se feraient sur 5 ans (à hauteur de 16% par an, soit 80% de retour au financeur ; les 20% restant étant affectés à la péréquation horizontale).

Concernant « l'éligibilité » à ce dispositif, les critères reposent sur un nouvel « indice synthétique de ressources et de charges » correspondant à :

$$75\% \left(\frac{\text{potentiel financier par habitant de la commune}}{\text{potentiel financier moyen par habitant des communes}} \right) \\ + 25\% \left(\frac{\text{revenu moyen par habitant de la commune}}{\text{revenu moyen par habitants des communes}} \right)$$

Si l'indice est supérieur à 100%, la commune deviendra contributrice à hauteur de 2% des recettes réelles de fonctionnement du compte de clôture 2023, au maximum.

Au 9 décembre, les collectivités locales ne disposent pas d'information concernant le DILICO 2.

III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

a. LES GRANDES MASSES :

1.1 - Les grandes masses financières

Les grandes masses	2022	2023	2024	2025*
Recettes de fonctionnement	33 752 770	35 765 288	37 409 017	34 246 828
Dépenses de fonctionnement	34 014 482	35 386 588	37 398 657	28 837 743
Recettes d'investissement	11 044 258	11 672 356	14 961 412	12 911 426
Dépenses d'investissement	11 749 271	9 827 944	13 055 745	14 944 411

*chiffres provisoires du 04/12/2025

Evolution des masses	Evolution moyenne annuelle 2022-2023-2024 (en %)	Evolution totale 2022 à 2024 (en %)
Recettes de fonctionnement	5,60	10,83
Dépenses de fonctionnement	4,66	9,95
Recettes d'investissement	13,00	33,31
Dépenses d'investissement	-1,74	11,12

1.2 - Fonds de roulement et résultat des exercices

Fonds de roulement	2022	2023	2024	2025*
Fonds de roulement en début d'exercice	-4 667 495	- 5 641 851	- 3 418 738	-1 619 699
Résultat de l'exercice	- 974 356	2 223 113	1 799 039	N/A
Fonds de roulement en fin d'exercice	- 5 641 851	- 3 418 738	-1 619 699	N/A

*chiffres provisoires

Le fonds de roulement début d'exercice N est composé des montants inscrits au 002 (résultat de fonctionnement reporté), 001 (Résultat d'investissement reporté) et 1068 (Excédents capitalisés) de l'année N tels que résultant de la clôture de l'année N-1.

Un fonds de roulement négatif signifie un besoin de trésorerie et donc l'utilisation de lignes de crédits de trésorerie.

Après avoir atteint un pic à 8 millions, le montant des contrats de lignes de trésorerie est actuellement de 4 millions.

1.3 Les bases fiscales

Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

Années	Base taxe d'habitation sur les résidences secondaires	Base taxe foncière (bâtie)	Base taxe foncière (non bâtie)
2021	515 962	23 968 518	35 294
2022	882 336	24 793 860	37 216
2023	3 786 221	26 454 346	33 090
2024	1 263 985	27 520 637	34 246

Pour mémoire, la valeur des bases de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires en 2023 est correcte mais constitue une anomalie qui fait suite à la campagne de recensement « gérer mes biens » lancée par l'Etat. Cette anomalie a été corrigée par l'Etat en 2024 et 2025.

Evolution

	Evolution de la base nette TH	Evolution de la base nette TFB	Evolution de la base nette TFNB
2021 -> 2022	71,01%	3,44%	5,45%
2022 -> 2023	329,11%	6,70%	-11,09%
2023 -> 2024	-66,62%	4,03%	3,49%

Les taux et les produits fiscaux

Les taux fiscaux

Taux	Taxe d'habitation	Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires	Taxe foncière sur le bâti	Taxe foncière sur le non bâti
2021 (* intégration de la part départementale de la TFPB = +18%)	18,5 %	Non applicable	45,08%*	80,81 %
2022 - 2023	18,5 %	Non applicable	45,08%	80,81 %
2024	18,5 %	50%	47,78%	80,81 %

Les produits fiscaux

TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES (THRS) et MAJORATION DE THRS :

Années	Base nette THRS	Evol base nette THRS	Produit THRS	Evol produit THRS	Taux THRS	Evol taux THRS
2021	515 962	-97,95%	95 453	-97,95%	18,5 %	0%
2022	882 336	71,01%	163 232	71,01%	18,5 %	0 %
2023	3 786 221	329,11%	700 451	329,11%	18,5 %	0 %
2024	1 263 985	-66,62%	233 837	-66,62%	18,5 %	0 %

En 2023, la mise en place de la campagne « gérer mes biens » avait conduit la Commune à bénéficier d'une recette supplémentaire d'environ 525 000 euros. Les services de l'Etat avaient alerté sur cette évolution unique des bases, qui ont effectivement été corrigées au cours de l'exercice 2024 et impacteront potentiellement 2025.

Années	Base nette majoration de THRS	Evol base nette TH et THRS	Produit TH et THRS	Evol produit TH et THRS	Taux TH et THRS	Evol taux TH et THRS
2024	Non dispo	N/A	51 188	N/A	50 %	N/A

La majoration de THRS est applicable à compter de 2024, au taux de + 50% appliqué sur le taux de base (18,50%). Toutefois, la totalité des bases de la THRS n'est pas concernée par la majoration de taux (valeur « non disponible »).

TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIEE :

Années	Base nette TB	Evol base TFB	Produit TFB avec coeff correcteur	Evol produit TFB	Taux TB	Evol taux TB
2021	23 968 518	-2,67 %	11 547 283	73,16 %	45,08 %	66,47 %
2022	24 793 860	3,44%	11 931 491	3,44%	45,08 %	0 %
2023	26 454 346	6,70%	12 801 174	6,70%	45,08 %	0 %
2024	27 520 637	4,03%	13 185 340	10,26%	47,78%	+ 6%

TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BATIEE :

Années	Base nette TFNB	Evol base TFNB	Produit TFNB	Evol produit TFNB	Taux TFNB	Evol taux TNB
2021	35 294	-9,15 %	28 521	-9,15 %	80,81 %	0 %
2022	37 216	5,45%	30 074	5,45%	80,81 %	0 %
2023	33 090	-11,09%	26 740	-11,09%	80,81 %	0 %
2024	34 246	3,49%	27 674	3,49%	80,81 %	0 %

1.4 - L'endettement

Endettement	2022	2023	2024	2025
Encours au 1er janvier	17 442 314	25 179 163	27 375 347	32 503 143
Emprunts souscrits	5 633 333	6 200 000	7 600 000	4 800 000*

*Au 04/12/2025.

1.5 – Evolution du capital restant dû (CRD)

Endettement	2022	2023	2024	2025
Capital Restant Dû (au 01/01)	17 442 314	25 179 163	27 375 347	32 503 143
Evolution en %	N/A	+ 44 %	+ 13 %	+18,73%*
Annuités	3 209 080	3 478 019	3 237 202	3 377 698*
Evolution en %	N/A	8,4 %	+ 21,8 %	+ 4,34 %*

*Etat projeté

Différents emprunts ont été souscrits en remplacement de certaines lignes de trésorerie.

1.6 - Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

Endettement	2022	2023	2024	2025
Ratio de désendettement	10,36 ans	7,56 ans	8,35 ans	N/A

Le ratio augmente du fait du recours à l'emprunt plus important.

1.7 - Les épargnes

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

L'épargne	2022	2023	2024	2025*
Recettes réelles de fonctionnement (a)	33 086 127	35 602 816	37 171 683	N/A
Dépenses réelles de fonctionnement (b)	30 658 891	31 982 431	33 280 995	N/A
Epargne de gestion (a-b+c)	2 874 924	4 294 633	4 654 205	N/A
Intérêts de la dette (c)	447 709	674 248	763 517	882 908
Epargne brute (a-b)	2 427 215	3 620 386	3 890 688	N/A
Taux d'épargne brute (en %)	7,34%	10,17%	10,47%	N/A
Remboursement du capital de la dette (d)	2 465 473	2 802 279	2 473 097	2 494 791
Epargne nette (a-b-d)	-38 258	818 106	1 417 590	N/A

*Chiffres provisoires

Il est constaté que l'épargne nette est en situation dégradée depuis 2022.

La restauration de ce niveau d'épargne positif -principalement en 2024- est lié à deux types de facteurs :

- Un facteur structurel : la hausse du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 6% qui a rapporté environ 730 000 euros de recettes supplémentaires
- Des facteurs conjoncturels liés à des cessions, à la perception d'une dotation de solidarité communautaire pour 2023 à 2025 et au rattrapage du recouvrement des produits de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

b. LES EVOLUTIONS PREVISIONNELLES DES DEPENSES ET RECETTES, EN FONCTIONNEMENT COMME EN INVESTISSEMENT

ATTENTION : IL S'AGIT D UNE PROSPECTIVE QUI NE CORRESPONDRA PAS AUX MONTANTS QUI SERONT ARRETES LORS DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Les éléments seront abordés successivement :

- dépenses d'investissement,
- recettes d'investissement,
- dépenses de fonctionnement,
- recettes de fonctionnement.

Chaque section présente un tableau récapitulatif, puis un focus sur chaque chapitre composant la section.

A chaque fois, les montants présentés comportent une rétrospective de 2 exercices clos (2023 et 2024), une prospective sur le dernier exercice exécuté (2025, en cours de clôture) et les projections sur 2026.

1. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Tableau synthétique	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026**
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (hors opérations)	388 356,69	459 394,06	326 832,45	313 510
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (hors opérations)	5 386 778,22	4 414 831,53	2 675 338,10	4 606 384
Chapitre 23 – Immobilisations en cours (hors opérations)	30 612,74	7 557,20	0,00	100 000
Chapitres-opérations (globalisées)	396 932,93	5 127 724,05	9 405 688,71	4 023 001
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	187 673,03	81 030,89	597,90	0
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	2 803 105,63	2 473 097,77	2 204 661,96	2 605 025
Chapitre 26 – Participations et créances rattachées à des participations	1 000,00	0,00	0,00	0
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	420 775,00	0,00	11 267,40	0
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	162 472,36	237 334,09	156 025,99	1 245 749
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	50 237,74	254 775,51	163 999,32	2 050 000
Totaux :	9 827 944,34	13 055 745,10	14 944 411,83	14 943 669

** ELEMENTS DE PROSPECTIVE

Concernant la présentation des dépenses d'équipements (chapitres 20 à 23), il a été décidé de distinguer les dépenses « courantes » des dépenses attachées aux opérations (« chapitres opérations »).

La liste des opérations actives sur la période est la suivante :

Code	Désignation de l'opération	Utilisation	
		2024	2025
106	CREATION D UN PARC AGRICOLE	Oui	Oui
107	REHABILITATION ET EXTENSION DU GS DU BEL AIR	Oui	Oui
108	REHABILITATION DE LA MAISON LEO LAGRANGE	Oui	Oui
109	AMENAGEMENT DU NOUVEAU POSTE DE PM		
110	AMENAGEMENT RD10P	Oui	Oui
111	RÉAMÉNAGEMENT DE L'ACCUEIL DE L'HÔTEL DE VILLE	Oui	Oui
112	EXTENSION DU CIMETIERE		Oui
113	RÉAMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE DU BELVÉDÈRE	Oui	Oui
114	CREATION D UNE MAISON DE SANTÉ A L'ARCHE GUÉDON	Oui	Oui
115	AMÉNAGEMENT SECTEUR 1 DE L ARCHE GUEDON	Oui	Oui
116	TRAVAUX STADE DU FREMOY	Oui	Oui
117	AMENAGEMENT DE LA PARTIE CENTRALE DE LA D199	Oui	Oui
118	TRAVAUX DE LA RUE DE LA REPUBLIQUE		Oui
119	GROUPE SCOLAIRE DES GRADINS		Oui
120	41 GRANDE RUE		Oui
121	TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE VICTOR HUGO		Oui
122	TRAVAUX DE LA GRAINETERIE		Oui

Dans le cadre de la préparation du budget 2026, deux opérations seront créées pour les travaux découlant des obligations de mise au norme batimentaire sur les établissements de la Petite Enfance (Centre de Vie Infantile -CVE- et Maison de la Petite Enfance -MPE-).

Investissement hors opérations	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	388 356,69	459 394,06	326 832,45	313 510

Les immobilisations incorporelles résultent essentiellement d'investissements liés aux technologies de l'information et de la communication (logiciels, opérations de recherche et de développement, projets informatiques...). Elles comprennent également les droits dont l'entité est titulaire (licences...).

Réalisé 2025 :

- Environ 190 000 € pour l'informatique (sécurité informatique, dématérialisation des conseils municipaux, diverses études, licences et acquisitions de logiciels et certificats)
- Environ 116 000 € pour diverses études, diagnostics et missions de maîtrise d'œuvre
- 10 000 € pour l'urbanisme (modification simplifiée du PLU et des provisions pour des frais de géomètres dans le cadre des projets urbains et des études d'urbanisme)
- 10 000 € pour les achats d'unités de publications (marchés publics)

Projections 2026 :

- 246 000 pour l'informatique dont 100 000 € pour les licences de téléphonie (RAINBOW)
- Environ 111 000 € pour diverses études, diagnostics et missions de maîtrise d'œuvre
- 35 000 € pour l'urbanisme (modification simplifiée du PLU et des provisions pour des frais de géomètres dans le cadre des projets urbains et des études d'urbanisme)
- 8 000 € pour les achats d'unités de publications de marchés publics

Investissement hors opérations	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00

Ce chapitre est destiné à retracer l'ensemble des subventions d'équipement versées par l'entité à des tiers.

Réalisé 2025 :

Aucune dépense n'a été ordonnée à ce chapitre depuis 2017.

Projections 2026 :

Aucune dépense n'est prévue en 2026.

Investissement hors opérations	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026**
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	5 386 778,22	4 414 831,53	2 675 338,10	4 606 384

**** ELEMENTS DE PROSPECTIVE**

Les immobilisations corporelles sont des biens physiques que la Commune utilise sur le long terme comme des machines, des bâtiments, des véhicules...

Elles comprennent également les droits dont l'entité attend qu'ils soient utilisés au-delà de l'exercice en cours.

Réalisé 2025 :

Parmi les 2,6 millions d'euros, on trouve 1,2 millions pour les bâtiments, 577 000 euros au bénéfice de l'environnement et du cadre de vie de la Ville 294 000 euros de dépenses d'urbanisme, 176 000 euros de dépenses en faveur de l'informatique, 95 000 euros d'achats transversaux (mobiliers et matériels pour l'ensemble des services).

Principaux postes :

- Travaux dans les bâtiments pour 523 000 euros plus 70 000 euros pour des travaux de toitures et d'étanchéité, 63 000 euros de travaux de modernisation des ascenseurs, 57 000 euros pour les alarmes,
- Près de 190 000 euros pour l'éclairage public et de 100 000 pour la voirie.
- 144 000 euros de matériels pour l'Espace Lino Ventura
- 110 000 euros de travaux à la graineterie (avant la création de l'opération)
- 82 000 euros pour l'acquisitions de photocopieurs, 35 000 euros de matériels informatiques

Projections 2026 :

- 5 274 782 euros pour financer les dépenses « hors opérations », dont près d'un million pour les services courants (300 000 pour l'informatique avec le renouvellement des matériels et licences, environ 300 000 euros pour la culture avec du renouvellement des matériels de sonorisation à l'espace Lino Ventura, 60 000 € pour le budget participatif, environ 100 000 euros d'achats, ainsi que des études d'urbanisme, etc.) et 4,2 millions pour les travaux en faveur des bâtiments, de l'environnement et du cadre de vie.

Investissement hors opérations	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	30 612,74	7 557,20	0	100 000

Les « immobilisations en cours » enregistrent les dépenses afférentes aux immobilisations non terminées à la fin de chaque exercice qu'il s'agisse d'avances avant justification des travaux ou d'acomptes versés au fur et à mesure de l'exécution des travaux. Elle fait donc apparaître la valeur des immobilisations qui ne sont pas terminées ou non mises en services à la fin de chaque exercice.

Réalisé 2025 :

Aucune avance n'a été versée en dehors des opérations.

Projections 2026 :

100 000 € de provisions pour régler des avances sur marché « hors opérations ».

LES OPERATIONS	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026**
106 - Création d'un parc agricole	101 731,96	354 829,01	2 734 175,11	0,00
107 - Réhabilitation et extension du GS du Bel Air	33 480,00	18 985,20	114 416,04	1 000 000,00
108 - Réhabilitation de la maison Leo Lagrange	0,00	12 986,46	113 608,93	175 000,00
109 - Aménagement du nouveau poste de PM	0,00	0,00	0,00	315 000,00
110 - Aménagement RD10P	261 720,97	2 859 881,23	2 754 763,19	0,00
111 - Réaménagement de l'accueil de l'hôtel de ville		320 482,54	453 914,27	73 000,00
112 - Extension du cimetière		0,00	8 776,80	0,00
113 - Réaménagement de la Promenade du Belvédère		963 660,36	49 192,66	0,00
114 - Création d'une maison de santé a l'arche guédon		20 292,00	843 086,28	0,00
115 - Aménagement secteur 1 de l'Arche Guédon		553 927,25	1 247 224,10	548 001,00
116 - Travaux stade du Frémoy		7 920,00	623 641,49	62 000,00
117 - Aménagement de la partie centrale de la D199		14 760,00	34 533,60	200 000,00
118 - Travaux de la rue de la République			390 142,91	0,00
119 - Groupe scolaire des gradins			30 543,41	26 000,00
120 – 41 Grande rue			7 669,92	560 000,00
121- Travaux Groupe Scolaire Victor Hugo			0,00	749 000,00
122 - Travaux de la Graineterie				315 000,00
Total	396 932,93	5 127 724,05	9 405 688, 71	4 023 001

Réalisé 2025 :

Voir tableau ci-dessus

Projections 2026 :

** ELEMENTS DE PROSPECTIVE CI-DESSUS

	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	187 673.03	81 030.89	597,90	0,00

Par principe, ces comptes ne peuvent pas être débiteurs.

Néanmoins, des corrections ou des remboursements peuvent intervenir sur ces comptes. Cela a été le cas 3 années de suite :

- En 2023, il s'agissait de l'apurement du compte 1069 dans le cadre du passage à la M57 réalisé par un prélèvement sur les excédents capitalisés sur la nature 1068.
- En 2024, il s'agissait d'un remboursement de trop-perçu en matière de taxe d'aménagement sur le compte 10226, ordonné par les services de la DGFIP.
- En 2025, un remboursement de 597,90 euros a été ordonné par les services de la DGFIP pour une taxe d'aménagement perçue à tort.

Pour 2026, aucun remboursement n'est prévu à ce jour.

	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00

Ce chapitre est utilisé pour enregistrer :

- les subventions et les fonds reçus pour financer des dépenses d'équipement ou des catégories de dépenses d'équipement déterminées et individualisables ;
- la contrepartie des immobilisations reçues gratuitement ou pour un euro symbolique et n'ayant pas le caractère de dotation ou d'apport, de biens remis au titre d'une mise à disposition, en affectation, en concession ou affermage.

Pour 2026 comme pour 2025, aucune dépense de cette sorte n'est prévue à ce stade.

	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	2 803 105,63	2 473 097,77	2 204 661,96*	2 605 025

Ce chapitre enregistre, d'une part, les emprunts, et d'autre part, les dettes financières assimilées à des emprunts (dépôts et cautionnements, avances des collectivités publiques)

Les principales natures comptables utilisées sont :

- Le 1641, 16441 et le 1668 pour constater la perception d'un emprunt (lorsque le compte est en recette) ou permettre le remboursement en capital des emprunts (lorsque le compte est en dépenses).
- Le 165 quant à lui concerne principalement les cautionnements reçus (en recette) ou restitué (en dépenses). La liste des dépôts fait l'objet d'une annexe budgétaire.

Réalisé 2025 :

En 2025, les remboursements en capital de la dette seront en légère augmentation (2,5 millions d'euros budgétés) en raison d'une renégociation d'un prêt souscrit en 2020 : en contrepartie d'une suppression des intérêts sur cet emprunt, la Commune s'est engagée à rembourser le capital restant dû plus rapidement.

Projection 2026 :

Le chapitre 16 augmentera sensiblement en 2026 en raison de l'amortissement de davantage de prêts. L'impact a été maîtrisé sur le niveau de capital à rembourser lors de l'élaboration de la stratégie d'emprunt. Toutefois, le niveau d'investissement et l'évolution des taux conduisent à revaloriser la charge du remboursement de la dette (voir à propos du chapitre 66 plus bas)

	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024*	2025**	2026
Chapitre 26 – Participations et créances rattachées à des participations	1 000.00	0.00	0.00	0.00

Ce chapitre constate les dépenses réalisées pour souscrire des participations dans divers organismes.

La définition d'une participation fait intervenir comme élément essentiel la mise en évidence d'un « lien durable ». Celui-ci se caractérise par l'existence de relations nouées entre deux entités, généralement matérialisées par un accord contractuel, des statuts ou un règlement.

Les investissements communaux sur ce chapitre sont rares. En 2023, ils correspondent à l'acquisition de 10 parts sociales dans la SCIC Ceinture Verte, qui confiera l'exploitation des terres du futur Parc Agricole à des agriculteurs.

Pour 2026, à ce stade et comme en 2025, aucune dépense n'est prévue.

	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	420 775,00	0.00	11 267,40	0.00

Les « autres immobilisations financières » comprennent :

- les titres, autres que les titres de participation, que l'entité acquiert dans le cadre des placements budgétaires ou qu'elle a reçus en donation. Ils sont définis comme des titres que l'entité a l'intention de conserver durablement ou qu'elle n'a pas la possibilité de revendre à brève échéance. Ces titres ne lui permettent pas d'exercer une influence sur l'émetteur.
- les prêts, c'est-à-dire des fonds versés à des tiers en vertu de dispositions contractuelles, par lesquelles l'entité s'engage à leur transmettre l'usage de moyens de paiement pendant un certain temps.
- les créances assimilables à des prêts (dépôts et cautionnements notamment).

En 2025, suite à la réorganisation entre la Commune et HABITAT 77 pour la gestion de la Maison de Santé Pluri professionnelle Universitaire sise 3 rue Charlie Chaplin, la commune est devenue le locataire principal. La dépense correspond donc au dépôt de garantie pour ce bâtiment.

En 2026, aucune dépense n'est prévue.

	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	162 472,36	237 334,09	156 025,99	1 245 749

Ces chapitres retracent l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre de section à section, à l'exclusion de la recette issue du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui constitue une opération sans réalisation, figurant au chapitre 021.

En dépenses, ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement. Il s'agit notamment des **subventions et fonds d'équipement transférés au compte de résultat**, des opérations de reprise d'excédent d'investissement en section de fonctionnement, de **travaux en régie**, de charges à répartir, de stocks, de neutralisation d'amortissement, des autres opérations d'ordre mentionnées dans l'instruction comptable et des moins-values de cession qui apparaissent au compte administratif. Les dépenses de ce chapitre sont toujours égales aux recettes du chapitre d'ordre 042 de la section de fonctionnement.

Réalisé 2025 :

Le réalisé 2025 est actuellement de 156 025,99 € et correspond à la quote-part de subvention transférée en section de fonctionnement (amortissement de subvention) ainsi qu'à la constitution d'une provision 2025 pour impayés.

Les opérations de clôture de l'exercice 2025 sont en cours de finalisation et permettront d'y ajouter la valorisation de travaux d'investissement en régie.

Projection 2026 :

L'amortissement des subventions générera une recette d'environ 150 000 euros.

Par ailleurs, compte tenu des éléments collectés à ce jour pour les travaux d'investissement en régie 2024 et 2025, le montant 2026 sera ajusté à environ 1 000 000 euros.

	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	50 237,74	254 775,51	163 999,32	2 050 000

Les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement sont toujours égales en recettes et en dépenses (voir les recettes du chapitre 041 plus bas). **Ces opérations sont neutres.**

Réalisé 2025 :

Le réalisé comprend principalement les récupérations d'avances versées sur des marchés en cours d'exécution.

Projection 2026 :

2 050 000 euros budgétés pour reprendre diverses écritures comptables.

2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Tableau synthétique	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026**
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 931 778,87	991 251,97	1 558 002,34	1 000 000
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	1 276 511,21	1 941 546,77	2 742 655,50	1 474 487
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	5 004 611,19	7 601 177,00	4 801 224,68	6 890 188
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	11 535,27	0
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	0,00	0,00		0
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	5 060,56	54 999,00	7 494,00	0
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	0,00	0,00	32 835,79	0
Chapitre 26 – Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 404 157,36	4 117 661,27	3 546 487,98	3 528 994
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	50 237,74	254 775,51	211 190,94	2 050 000
Chapitre 024 – Produit des cessions d'immobilisations	291 000,00	595 000,00	0,00	0
Totaux	11 963 356,93	15 556 411,52	12 911 426,50	14 943 669

* chiffres provisoires ** **ELEMENTS DE PROSPECTIVE**

	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 931 778,87	991 251,97	1 558 002,34	1 000 000

Par principe, ces comptes ne peuvent pas être débiteurs.

Ce chapitre regroupe en particulier :

- les produits du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA – article 10222),
- la Taxe d'aménagement (article 10226),
- les dons et legs réalisés au bénéfice de la collectivité,
- les réserves dont en particulier les « excédents de fonctionnement capitalisés » (compte 1068). Ceux-ci sont en lien avec l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la fin d'un exercice.

Le compte 1068 est crédité par le résultat excédentaire de la section de fonctionnement affecté par l'assemblée délibérante au financement de la section d'investissement lors du vote du compte administratif.

Suite à une remarque du contrôle de légalité, cette affectation doit désormais faire l'objet d'une délibération distincte de celles adoptant les compte de gestion et compte administratif.

Réalisé 2025 :

En 2025, le réalisé se compose de 1 388 708,95 euros au titre du FCTVA, de 150 000 euros de dons pour le stade du Frémoy, de 8 932 euros de taxe d'aménagement et de 10 360,41 euros de mise en réserve (excédent de fonctionnement 2024).

Projection 2026 :

Pour 2026, une recette de 1 000 000 euros au titre du FCTVA sera prévue au stade BP. Aucune recette de taxes d'aménagement ne sera prévue au stade du BP, avant d'être ajustée en cours d'année.

En cas d'excédent de fonctionnement 2025 constaté lors de l'adoption du compte administratif, la recette correspondante sera inscrite au budget supplémentaire et permettra de réduire le besoin d'emprunt.

	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026**
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	1 276 511,21	1 941 546,77	2 742 655,50	1 474 487

* chiffres provisoires ** **ELEMENTS DE PROSPECTIVE**

Les subventions d'investissements sont des aides financières accordées par l'Etat, la Région, le Département, et la CAF pour soutenir l'achat ou la construction d'immobilisations (équipements, bâtiments, infrastructures...) Elles sont destinées à encourager les investissements à long terme.

Réalisé 2025 :

362 039 euros ont été perçus au titre du produit des amendes de police 2024 (nature 1345).

L'ensemble des autres recettes est constitué des subventions perçues.

Le solde des engagements de subvention est à ce jour d'un peu moins de 8 200 000 euros.

Projection 2026 :

Un montant de 353 840 euros correspond à des subventions notifiées ou quasi-certaines. Les autres montants anticipés au PPI (soit 1 120 647 €, Cf. annexe à la fin du document) feront l'objet d'une demande au cours de l'exercice 2026 (une recherche de subvention est systématiquement étudiée par le contrôleur de gestion).

	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026**
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	5 004 611,19	7 601 177,00	4 801 224,68	6 890 188

* chiffres provisoires ** **ELEMENTS DE PROSPECTIVE**

Le chapitre 16 retrace les emprunts souscrits auprès d'organismes d'assurance et de prêteurs divers qui ne sont pas des établissements financiers. Il enregistre aussi les dettes résultant d'un engagement de l'entité à rembourser à un autre organisme public.

Réalisé 2025 :

Le réalisé 2025 correspond aux emprunts souscrits et tirés en 2025. Au terme de l'année 2025, l'ensemble des prêts nécessaires à l'équilibre de la section sera souscrit voire tiré, soit 9 800 000 euros, ce qui devrait rétablir les résultats de la section d'investissement 2025 et la positionner comme excédentaire.

Projection 2026 :

Elle correspondra au niveau nécessaire de l'emprunt d'équilibre de la section d'investissement. A ce stade il est évalué au maximum à **6 890 188**** euros dans l'attente des notifications de subvention.

**** ELEMENTS DE PROSPECTIVE**

	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	11 535,27	0,00

Les immobilisations incorporelles résultent essentiellement d'investissements liés aux technologies de l'information et de la communication (logiciels, opérations de recherche et de développement, projets informatiques...). Elles comprennent également les droits dont l'entité est titulaire (licences...).

Réalisé 2025 :

Le réalisé 2025 correspond à l'annulation de mandats 2024 à réimputer.

Projection 2026 :

Pour 2026, aucune recette n'est prévue à ce stade.

	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00

Ce chapitre est destiné à retracer l'ensemble des subventions d'équipement versées par l'entité à des tiers. En recette, il retrace principalement les corrections ou annulations de ces dépenses.

Réalisé 2025 :

Aucune opération n'a été réalisée sur ce chapitre par la Ville.

Projection 2026 :

Aucune opération n'est prévue en 2026.

	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	5 060,56	54 999,00	7 494,00	0,00

Les immobilisations corporelles sont des biens physiques que la Commune utilise sur le long terme comme des machines, des bâtiments, des véhicules...

Elles comprennent également les droits dont l'entité attend qu'ils soient utilisés au-delà de l'exercice en cours.

Réalisé 2025 :

Le réalisé 2025 correspond à l'annulation de 4 mandats de 2024, mal imputés.

Projection 2026 :

Les hypothèses de projections 2026 : aucune recette n'est envisagée à ce jour.

	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	0,00	0,00	32 835,79	0,00

Les « immobilisations en cours » enregistrent les dépenses afférentes aux immobilisations non terminées à la fin de chaque exercice qu'il s'agisse d'avances avant justification des travaux ou d'acomptes versés au fur et à mesure de l'exécution des travaux. Elle fait donc apparaître la valeur des immobilisations qui ne sont pas terminées ou non mises en services à la fin de chaque exercice.

Pour 2025, une récupération d'avance fait actuellement l'objet d'une correction comptable.

A ce stade pour 2026, aucune recette n'est prévue. Ce chapitre est par contre utilisé au sein de certaines opérations d'investissement.

	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026
Chapitre 26 – Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00

Ce chapitre constate les dépenses réalisées pour souscrire des participations dans divers organismes.

Généralement, ce chapitre ne comporte aucune recette, sauf corrections comptables.

Ce chapitre n'a jamais fait l'objet d'une exécution en recette par la Ville.

A ce stade pour 2026, aucune dépense n'est prévue.

	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00

Les « autres immobilisations financières » comprennent :

- les titres, autres que les titres de participation, que l'entité acquiert dans le cadre des placements budgétaires ou qu'elle a reçus en donation. Ils sont définis comme des titres que l'entité a l'intention de conserver durablement ou qu'elle n'a pas la possibilité de revendre à brève échéance. Ces titres ne lui permettent pas d'exercer une influence sur l'émetteur.
- les prêts, c'est-à-dire des fonds versés à des tiers en vertu de dispositions contractuelles, par lesquelles l'entité s'engage à leur transmettre l'usage de moyens de paiement pendant un certain temps.
- les créances assimilables à des prêts (dépôts et cautionnements notamment).

Généralement, ce chapitre ne comporte aucune recette, sauf corrections comptables.

A ce stade pour 2026, comme pour 2025, aucune recette n'est prévue.

	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 404 157,36	4 117 661,27	3 546 487,98	3 528 994

Ces chapitres retracent l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre de section à section, à l'exclusion de la recette issue du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui constitue une opération sans réalisation, figurant au chapitre 021.

En recettes, ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une recette d'investissement et une dépense de fonctionnement. Il s'agit notamment des dotations aux amortissements des immobilisations et des charges à répartir, des opérations de stocks, mais également des autres opérations d'ordre mentionnées dans l'instruction comptable, et des opérations relatives à la sortie d'une immobilisation du patrimoine et du transfert de la plus-value en section d'investissement qui apparaissent au compte administratif. Les recettes de ce chapitre sont toujours égales aux dépenses du chapitre d'ordre 042 de la section de fonctionnement

Réalisé 2025 :

3 523 153,98 euros (provisaires) au titre des amortissements.

22 034,00 € de recette au titre d'une cession.

Et prochainement 216 666,67 € en recette, correspondant à l'étalement de la charge pour la sortie de l'emprunt toxique (année 10 sur 12).

Projection 2026 :

3 311 000 € au titre des amortissements (hors prorata temporis des dépenses 2026).

216 666,67 € d'étalement de la charge pour la sortie de l'emprunt toxique (avant dernière année)

Zéro euro au titre des cessions.

	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	50 237,74	254 775,51	211 190,94	2 050 000

Les commentaires sont identiques à ceux en dépenses d'investissement :

Les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement sont toujours égales en recettes et en dépenses. **Ces opérations sont neutres.**

Réalisé 2025 :

Le réalisé comprend principalement les récupérations d'avances versées sur des marchés en cours d'exécution.

Projection 2026 :

2 050 000 euros budgétés pour reprendre diverses écritures comptables.

	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026
Chapitre 024 – Produit des cessions d'immobilisations	291 000,00	595 000,00	0,00	0,00

Le chapitre 024 « Produits de cessions d'immobilisations » **ne donne pas lieu à émission de titres et de mandats.** Cette ligne a pour objet de prévoir au budget le produit des cessions d'immobilisations en recettes de la section d'investissement.

L'exécution est quant à elle constatée aux articles où se trouve l'immobilisation cédée et sur les articles 192, 675, 775, 6761 et 7761 dédiés aux opérations de cessions. Ces derniers ne comporteront jamais de prévisions au budget ; quant aux articles d'immobilisations, ils ne comporteront jamais de prévisions au titre des opérations de cessions.

En d'autres termes, les cessions doivent faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, et seulement après d'une inscription budgétaire en recette au chapitre 024. Lorsque la cession est effective et réalisée, une décision modificative est automatiquement générée en Trésorerie afin d'ouvrir les crédits nécessaires à la réalisation comptable de la cession.

Réalisé 2025 :

Aucune recette n'est prévue à ce stade, un mandat de vente non exclusif a été signé avec plusieurs agences immobilières afin de céder certains locaux occupés actuellement par France Travail (Pole Emploi) qui a déménagé début 2025.

Projection 2026 :

Aucune recette n'est prévue à ce stade.

3. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Tableau synthétique	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026
Chapitre 011 – Charges à caractère général	6 359 872,76	7 773 854,75	5 426 979,27	6 947 014
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	22 895 273,46	22 488 923,81	22 527 619,12	23 077 630
Chapitre 014 – Atténuations de produits	181 487,00	133 013,00	58 499,00	116 997
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	1 645 377,52	1 898 912,07	1 847 130,97	1 948 935
Chapitre 66 – Charges financières	894 341,79	973 747,86	824 590,42	1 169 903
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	6 078,12	12 543,91	13 346,09	2 000
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 404 157,36	4 117 661,27	3 548 663,96	3 528 994
Totaux :	35 386 588,01	37 398 656,67	34 246 828,83	36 791 473

	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026
Chapitre 011 – Charges à caractère général	6 359 872,76	7 773 854,75	5 426 979,27	6 947 014

Ce chapitre réunit la plupart des achats indispensables au fonctionnement de la collectivité : achats de fournitures (papeterie, petit mobilier,...) et autres charges de gestion courante (électricité, téléphone...).

Le tableau ci-dessous met en perspective le choc inflationniste des tarifs de l'énergie suite au conflit en Ukraine :

Libellé nature	2022	2023	2024	2025*
EAU ET ASSAINISSEMENT	154 001,69	163 113,70	246 189,19	160 000
ENERGIE - ELECTRICITE	640 666,28	1 314 994,83	2 251 994	1 493 000
CHAUFFAGE URBAIN	562 666,03	627 551,93	537 152	561 400
	1 357 334,00	2 105 660,46	3 035 285	2 214 400
	-10,62%	55,13%	44,15%	-27,04%

* au 24/11/2025

Au terme de l'année 2024, les factures ont été largement rattachées à l'exercice courant ce qui signifie qu'exception faite de régularisations parvenues tardivement à la Commune, les montants mandatés en 2025 correspondront au montant des dépenses de fluides pour l'année civile 2025. Avec environ 1 296 000 euros de charges rattachées à l'exercice 2025, la commune retrouve un niveau similaire aux années 2019 - 2021.

Projection 2026 :

Grâce au plan de sobriété énergétique mis en œuvre depuis plusieurs années, au développement d'énergies renouvelables dont la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toitures du CTC et de l'Hôtel de Ville, la diminution de plusieurs tarifs de l'électricité devrait permettre de revoir à la baisse les postes « énergie - électricité » et « chauffage urbain ».

Libellé nature	2025*	Demande 2026
EAU ET ASSAINISSEMENT	160 000	139 000
ENERGIE - ELECTRICITE	1 493 000	1 495 000
CHAUFFAGE URBAIN	561 400	538 000
	2 214 400	2 172 000

Pour les autres dépenses, les ajustements nécessaires seront maintenus tout en contenant les dépenses de fonctionnement.

	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	22 895 273,46	22 488 923,81	22 527 619,12	23 077 630

Ce chapitre comprend communément ce qui est désigné comme la « masse salariale » de la collectivité (paie et charges du personnel, versements aux organismes de formation, assurance statutaire, indemnités chômage, etc.).

L'impact de la décision gouvernementale d'augmentation sur 4 ans des cotisations CNRCAL se fait durement sentir en 2025 et 2026. Sans cette augmentation, le chapitre 012 montrerait davantage les résultats obtenus par la collectivité, notamment depuis 2023.

Les hypothèses de projection 2026 sont détaillées dans la partie « IV - ressources humaines ».

	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026
Chapitre 014 – Atténuations de produits	181 487,00	133 013,00	58 499,00	116 997

Ce chapitre regroupe les comptes 701249, 70389, 70619, 7068129, 739, 74119, 74869, 748719, 748729 et 749. Par convention, il déroge donc à la nomenclature habituelle des dépenses de fonctionnement, dont les natures commencent par le chiffre « 6 ».

A ce jour, il concerne uniquement la contribution de la Commune à la péréquation horizontale à travers le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales).

Réalisé 2025 :

Le montant de la contribution de la Commune sera de 116 997 €.

Projection 2026 :

La contribution 2026 est reconduite à l'identique du réalisé 2025.

	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024*	2025**	2026
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	1 645 377,52	1 898 912,07	1 847 130,97	1 948 935

Les autres charges d'activité inscrites au chapitre 65 comprennent notamment :

- les aides à la personne ;
- les frais de séjour et d'hébergement ;
- les indemnités, frais de mission et de formation des élus ;
- les pertes sur créances irrécouvrables ;
- les contributions obligatoires ;
- les participations ;
- les subventions de fonctionnement versées (dont les remises gracieuses) ;
- les autres charges de gestion courante

Réalisé 2025 :

Les principaux postes de dépenses de la Commune sont (par ordre décroissant) :

- Les subventions aux associations (entre 1.08 millions d'euros)
- Les indemnités des élus et les cotisations retraite (respectivement autour de 290 000 euros et 26 000 euros)
- La subvention d'équilibre du CCAS de Torcy de 280 000 euros en 2025 (178 500 en 2022, 120 000 en 2023 et 230 000 euros en 2024)
- Les abonnements aux services informatiques nécessaires au fonctionnement des services (en moyenne 50 000 euros)
- La participation au Syndicat Intercommunal CPRH diminuée à 30 700 euros

- Environ 16 000 euros par an pour bénéficier des groupements de commande à laquelle la Commune adhère
- Un montant d'environ 16 000 euros pour des remboursements de frais de restauration d'enfants torcéens scolarisés dans des communes avec lesquelles une convention a été passée afin de limiter l'impact financier pour les familles torcéennes.
- Une participation aux charges de l'état civil de la commune de Jossigny, d'environ 15 400 euros

Projection 2026 :

- Le maintien des subventions aux associations, en particulier les petites structures.
- Le maintien de l'enveloppe des indemnités des élus
- L'ajustement de la subvention d'équilibre du CCAS (environ 250 000 €)
- La mise à jour des autres postes selon les contraintes qui leur sont propres, dont l'impact apparaît marginal

	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026
Chapitre 66 – Charges financières	894 341,79	973 747,86	824 590,42	1 169 903

Le compte 66 enregistre les charges rattachées à la gestion financière à l'exclusion des services bancaires qui sont compris dans les « autres services extérieurs »

Le compte 66111 comprend l'ensemble des intérêts de la dette

Le compte 66112 permet de comptabiliser les « intérêts courus non échus »

Le compte 6615 correspond aux intérêts des lignes de trésorerie.

	2023	2024	2025*	Estimations 2026
66111	674 247,67	763 517,24	977 792	830 370 € pour les prêts consolidés + une enveloppe pour les nouveaux prêts
66112	-14 682,16	-68 203,39	-6 484	0,00
6615	234 776,28	176 998,49	77 400	Enveloppe de 50 000 €
Total général	894 341,79	872 312,34	1 055 127	1 169 903

* Montant provisoire au 04/12/2025

Projection 2026 :

En fonction des arbitrages, l'emprunt d'équilibre prévu en recette fera l'objet de consultations bancaires et donnera lieu à différents tirages en cours d'année afin de disposer des fonds pour régler les travaux réalisés. Dans tous les cas, une enveloppe devra également être prévue pour les intérêts des lignes de trésorerie.

→ Les tirages généreront des intérêts qu'il conviendra d'intégrer aux prévisions du Budget primitif ou aux modifications budgétaires en cours d'année.

	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	6 078,12	12 543,91	13 346,09	2 000

Ce compte enregistre :

- les charges relatives aux annulations de titres sur exercices antérieurs ;
- les charges liées à la neutralisation des amortissements, des dépréciations et des provisions
- et la neutralisation des plus-values de cessions (transfert en section d'investissement)

Réalisé 2025 :

Le réalisé 2025 comprend des titres annulés sur des exercices antérieurs.

Projection 2026 :

Aucune dépense n'est prévue à ce stade mais une enveloppe de 2 000 euros permettra de gérer les demandes de remboursement sur factures antérieures les plus courantes.

	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 404 157,36	4 117 661,27	3 548 663,96	3 528 994

Ce chapitre retrace l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre de section à section, à l'exclusion de la recette issue du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui constitue une opération sans réalisation, figurant au chapitre 023.

En dépense, ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une recette d'investissement et une dépense de fonctionnement. Il s'agit notamment des dotations aux amortissements des immobilisations et des charges à répartir, des opérations de stocks, des autres opérations d'ordre mentionnées dans l'instruction comptable, ainsi que des opérations relatives à la sortie d'une immobilisation du patrimoine et du transfert de la plus-value en section d'investissement qui apparaissent au compte administratif. Les recettes de ce chapitre sont toujours égales aux recettes du chapitre d'ordre 040 de la section d'investissement.

Réalisé 2025 :

3 523 153,98 euros (provisoires) au titre des amortissements.

22 034,00 € de recette au titre d'une cession.

Et prochainement 216 666,67 € en recette, correspondant à l'étalement de la charge pour la sortie de l'emprunt toxique (année 10 sur 12).

Projection 2026 :

3 311 000 € au titre des amortissements (hors prorata temporis des dépenses 2026).

216 666,67 € d'étalement de la charge pour la sortie de l'emprunt toxique (avant dernière année)

4. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Tableau synthétique	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026
Chapitre 013 – Atténuations de charges	149 187,61	161 906,54	116 315,34	161 906
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 488 892,48	1 489 801,85	1 453 822,39	1 574 204
Chapitre 73 – Autres impôts et taxes	7 212 923,80	7 867 798,80	6 222 365,50	7 626 848
Chapitre 731 – Fiscalité locale	15 316 693,41	15 695 283,18	13 276 025,80	16 063 648
Chapitre 74 – Dotations et participations	9 712 094,24	9 986 821,64	6 880 046,19	8 991 787
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	539 148,24	1 170 621,10	676 805,63	989 666
Chapitre 76 – Produits financiers	127 511,80	127 512,05	2,75	127 509
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	1 056 364,65	671 937,83	56 334,22	10 156
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	162 472,36	237 334,09	156 025,99	1 245 749
Totaux	35 765 288,59	37 409 017,08	28 837 743,81	36 791 473

	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026
Chapitre 013 – Atténuations de charges	149 187,61	161 906,54	116 315,34	161 906

Ce chapitre regroupe les comptes 6032 (en recettes), 6037 (en recettes), 609, 619, 629, 6419, 6439, 6459, 6479, et 65869. Par convention, il déroge donc à la nomenclature habituelle des recettes de fonctionnement, dont les natures commencent par le chiffre « 7 ».

Réalisé 2025 :

Le montant comprend des remboursements perçus au titre des indemnités journalières (Caisse Primaire d'Assurance Maladie principalement) ainsi qu'au titre des remboursements de charges sociales.

Projection 2026 :

Les prévisions de recettes seront réévaluées notamment sur la base du montant réalisé en 2025.

	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 488 892,48	1 489 801,85	1 453 822,39	1 574 204

Le montant des ventes, prestations de services et produits afférents aux activités annexes est enregistré au crédit des comptes 701 à 708.

Réalisé 2025 :

Conforme au fonctionnement habituel, notamment de la régie et de la facturation.

Projection 2026 :

Maintien d'un niveau similaire de recette avec des ajustements à venir liés à :

- aux loyers des deux maisons de santé.
- aux produits du rachat d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques qui seront ajoutés en cours d'année.

	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026
Chapitre 73 – Autres impôts et taxes	7 212 923,80	7 867 798,80	6 222 365,50	7 626 848

* montant provisoire au 04/12/2025

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » regroupe les recettes à caractère fiscal à l'exception de celles qui sont affectées par la loi au financement global de la section d'investissement ou à une catégorie d'opérations d'investissement non individualisables (compte 1022 « Fonds d'investissement ») ou à des opérations d'équipement individualisables (comptes 133 et 134).

Réalisé 2025 :

les autres produits de fiscalités ou de taxes perçus seront les suivants :

Nature	Libellé nature	Réalisé prévisionnel*
73211	Attribution de compensation	5 798 515,00
73212	Dotation solidarité communautaire	123 235,70
73331	Communes (FSRIF)	1 463 335,00
732221	Fonds de péréquation des ressources intercommunales	357 256,00
	Total général	7 742 341,70

* Montant estimé pour 2025 compte tenu des notifications reçues

L'attribution de compensation est versée par la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM). Son montant est identique depuis plusieurs années et n'évolue qu'en fonction de nouveaux transferts de compétences entre l'Agglo et la Commune.

En 2025, la Commune a à nouveau bénéficié d'une dotation de solidarité communautaire.

En outre, la contribution au Fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) qui avait été anticipée par une dépense de 133 000 euros a été largement contrebalancée par la notification d'une recette de 357 256 euros, bien supérieure au montant de la contribution.

Enfin, le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France est un système de péréquation entre les communes et dont Torcy est bénéficiaire.

Projection 2026 :

Nature	Libellé nature	Proposition 2026	Montant BP 2026
73211	Attribution de compensation	Maintien identique	5 798 515,00
73212	Dotations solidarité communautaire	En attente	0,00
73331	Communes (FSRIF)	Evolution favorable	1 506 803,00
732221	Fonds de péréquation des ressources intercommunales	Maintien de 90% de la recette perçue en 2025	321 530,00
	Total général		7 626 848,00

	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026
Chapitre 731 – Fiscalité locale	15 316 693,41	15 695 283,18	13 276 025,80	16 063 648

* montant provisoire au 04/12/2025

La fiscalité locale désigne l'ensemble des impôts et taxes perçus par la collectivité pour financer le service public local. Cela inclut les taxes foncières (sur les propriétés bâties et non bâties), la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires...

Réalisé 2025 :

Nature	Libellé nature	Réalisé*
73111	Taxes foncières et d'habitation et autres	12 186 910,00
73118	Autres contributions directes (<i>rôles complémentaires</i>)	1 967,00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation	591 907,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	43 100,00
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	289 460,82
73154	Droits de place	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	162 680,98
	Total général	13 276 025,80

* montants provisoires au 04/12/2025

Les hypothèses 2026 :

Dans l'attente des états fiscaux 1386 TF et 1387 TF (à recevoir en janvier 2026), une estimation des **bases supplémentaires** a été faite en prenant en compte les éléments suivants :

1. L'intégration des nouveaux logements aux bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)

Les nouveaux logements bénéficient d'un dégrèvement temporaire sur leurs bases.

L'état fiscal 1387 TF de 2024 nous renseigne sur les montants des bases des constructions nouvelles qui peuvent être prises en compte, moyennant une estimation prudente et leur revalorisation au regard des revalorisations 2025 et 2026.

2. L'évolution des bases de TFB du fait de l'inflation

Chaque année, les bases sont revalorisées selon un pourcentage correspondant généralement au taux d'inflation constaté au 1^{er} décembre. Le 1^{er} décembre 2025, ce taux est estimé à 0,8% par la Caisse des Dépôts et Consignations.

En tenant compte d'une estimation entre la part non revalorisable de ces bases (Locaux à usage professionnel et commercial / **part fixe**) et de la part revalorisable (**part variable valeur 2025**)

Montant projeté des produits de TFB (taux 47.78%)	14 554 685 €*
Complément pour 2026 par rapport aux estimations 2025 =	+ 177 239 €
Montant budgété 2026	14 731 924 €

* montant provisoire

Nature	Libellé nature	Proposition BP 2026
73111	Taxes foncières et d'habitation	14 731 924,00
73118	Autres contributions directes (<i>rôles complémentaires</i>)	0,00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation	800 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	51 724,00
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	400 000,00
73154	Droits de place	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	80 000,00
	Total général	16 063 648,00

	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026
Chapitre 74 – Dotations et participations	9 712 094,24	9 986 821,64	6 880 046,19	8 991 787

Le chapitre 74 « Dotations et participations » retrace, d'une part, les versements reçus par l'entité au titre des dotations d'État (comptes 741 et 746) et, d'autre part, aux subdivisions intéressées du compte 747, les versements (participations) reçus de divers tiers, soit en vertu de la réglementation, soit en exécution de contrats ou conventions, soit sur décision unilatérale de la partie versante.

Réalisé 2025 :

Pour environ un tiers la dotation globale de fonctionnement (dotation forfaitaire des communes) 3 098 277 euros, pour un deuxième tiers la participation de la CAF au financement de la Petite Enfance et l'Enfance (2 705 776 euros) et pour un petit tiers la Dotation de solidarité urbaine (DSU) des communes pour 2 413 872 euros. Le reste est composé d'un ensemble de recette (l'Etat pour 338 331 euros de compensations diverses, le FCTVA « fonctionnement » pour 108 000 euros, le Département de Seine et Marne, etc.).

Projection 2026 :

1. La reconduction des recettes de l'Enfance et la Petite Enfance.
2. Inscription à ce stade de 30 000 euros de subventions pour les Quartiers Politique de la Ville (QPV).
3. Ajustement volume perçu pour les CUI (contrats aidés)
4. Fin des recettes du Fond Social Européen (- 21 000 €)
5. A ce stade, la suppression du FCTVA pour les dépenses de fonctionnement n'est pas anticipée (110 000 euros)

Ajustement des dotations :

	2025	Prévision 2026	Ecart
Dotation globale de fonctionnement	3 098 277,00	3 012 660,56	- 85 616,44
Dotation de solidarité urbaine	2 413 872,00	2 413 872,00	0
Dotation nationale de péréquation	99 725,00	99 725,00	0
	5 611 874	5 526 257,56	- 85 616,44

L'ensemble des estimations de recettes seront ajustées lors de la finalisation du Budget Primitif et selon les dispositions attendues de la Loi de Finances.

	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	539 148,24	1 170 621,10	676 805,63	989 666

Les autres produits de gestion courante comprennent la perception de revenus provenant du patrimoine immobilier, y compris les charges locatives refacturées aux locataires (compte 752), les débits et pénalités perçus (compte 755), les libéralités en espèces, reçues sans affectation spéciale (compte 756), etc.

Réalisé 2025 :

- Différentes recettes (loyers du parc communal et charges refacturées aux locataires de la Commune),
- Des indemnités journalières versées par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne et la SMACL (300 000 €)
- Les redevances d'occupation du domaine des concessionnaires SODEXO et Loiseau (57 528 €),
- 8 464 € de pénalités appliquées aux sociétés,

Projection 2026 :

Il sera maintenu un niveau similaire de ressources découlant des loyers et charges (à l'exception des locaux de France Travail), redevances d'occupation du domaine public par les délégataires ainsi que le même niveau d'indemnités journalières versées à la Commune.

	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026
Chapitre 76 – Produits financiers	127 511,80	127 512,05	2,75	127 509

Le chapitre 76 enregistre les produits financiers résultant des opérations financières des entités publiques locales

Réalisé 2025 :

Il reste à titrer 127 509 € au titre du fonds de soutien pour la sortie de l'emprunt toxique

Projection 2026 :

127 509 € de recettes du fonds de soutien pour la sortie de l'emprunt toxique seront reconduits. La fin de ce fonds ainsi que la fin de l'étalement de l'indemnité de sortie de l'emprunt toxique arrivera à son terme en 2027.

	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	1 056 364,65	671 937,83	56 334,22	10 156

Ce chapitre regroupe tous les produits exceptionnels. Les produits spécifiques sont inscrits au crédit des comptes :

- 773 « Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale »
- 775 « Produits des cessions d'immobilisations »

Réalisé 2025 :

Il comprend des annulations de mandats des années antérieures ainsi que des cessions d'immobilisations (véhicules, parking),

Projection 2026 :

10 156 euros sont prévus au titre de provisions identiques à celles du BP 2025.

	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	162 472,36	237 334,09	156 025,99	1 245 749

Ce chapitre retrace l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre de section à section, à l'exclusion de la recette issue du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui constitue une opération sans réalisation, figurant au chapitre 023.

En recettes, ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement. Il s'agit notamment des subventions et fonds d'équipement transférés au compte de résultat, des opérations de reprise d'excédent d'investissement en section de fonctionnement, de **travaux en régie**, de charges à répartir, de stocks, de neutralisation d'amortissement, mais également des autres opérations d'ordre mentionnées dans l'instruction comptable ainsi que des moins-values de cession qui apparaissent au compte administratif. Les recettes de ce chapitre sont toujours égales aux dépenses du chapitre d'ordre 040 de la section d'investissement.

Réalisé 2025 :

Le réalisé 2025 est actuellement de 156 025,99 € et correspond à la quote-part de subvention transférée en section de fonctionnement (amortissement de subvention) ainsi qu'à la constitution d'une provision 2025 pour impayés.

Les opérations de clôture de l'exercice 2025 sont en cours de finalisation et permettront d'y ajouter la valorisation de travaux d'investissement en régie.

Projection 2026 :

L'amortissement des subventions générera une recette d'environ 150 000 euros.

Par ailleurs, compte tenu des éléments collectés à ce jour pour les travaux d'investissement en régie 2024 et 2025, le montant 2026 sera ajusté à environ 1 000 000 euros.

IV. LES TRAJECTOIRES POUR 2026 :**a. PROSPECTIVE DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET DES EPARGNES**

La rétrospective des dépenses montre une situation toujours contrainte de la section de fonctionnement.

*La prospective présente des résultats provisoires pour 2025, l'exercice étant toujours en cours.

**La prospective 2026 prend en compte les informations présentées dans le rapport.

	Rétrospective		Prospective	
	2023	2024	2025*	2026**
Chapitre 013 – Atténuations de charges	149 187,61	161 906,54	116 315,34	161 906
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 488 892,48	1 489 801,85	1 453 822,39	1 574 204
Chapitre 73 – Autres impôts et taxes	7 212 923,80	7 867 798,80	6 222 365,50	7 626 848
Chapitre 731 – Fiscalité locale	15 316 693,41	15 695 283,18	13 276 025,80	16 063 648
Chapitre 74 – Dotations et participations	9 712 094,24	9 986 821,64	6 880 046,19	8 991 787
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	539 148,24	1 170 621,10	676 805,63	989 666
Chapitre 76 – Produits financiers	127 511,80	127 512,05	2,75	127 509
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	1 056 364,65	671 937,83	56 334,22	10 156
Total des recettes réelles de fonctionnement	35 602 816,23	37 171 682,99	28 681 717,92	35 545 724
Chapitre 011 – Charges à caractère général	6 359 872,76	7 773 854,75	5 426 979,27	6 947 014
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	22 895 273,46	22 488 923,81	22 527 619,12	23 077 630
Chapitre 014 – Atténuations de produits	181 487,00	133 013,00	58 499,00	116 997
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	1 645 377,52	1 898 912,07	1 847 130,97	1 948 935
Chapitre 66 – Charges financières	894 341,79	973 747,86	824 590,42	1 169 903
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	6 078,12	12 543,91	13 346,09	2 000
Total des dépenses réelles de fonctionnement	31 982 430,65	33 280 995,40	30 698 164,87	33 262 479
Epargne de gestion	4 294 634	4 654 205	N/A	3 090 985
Intérêts de la dette	674 248	763 517	882 908	807 740
Epargne brute	3 620 386	3 890 688	N/A	2 283 245
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	2 802 279	2 473 097	2 494 791	2 605 025
Epargne nette	818 106	1 417 591	N/A	-321 780

* Chiffres provisoires au 04/12/2025

** Demandes BP 2026 en arbitrage

La diminution prévisible de l'épargne nette compte tenu des conditions énoncées dans le présent rapport conduiront la collectivité à faire de nouveaux arbitrages sur les dépenses de fonctionnement, sur le niveau des recettes de fonctionnement ainsi que, plus généralement, sur les services à proposer à la population.

b. BESOIN DE FINANCEMENT – 2° II ARTICLE 13 ET 6EME ALINEA DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI DU 22 JANVIER 2018 :

L'article 13 de la Loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoyait :

« II. – A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

[...]

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. »

En 2025, la commune a poursuivi sa trajectoire en empruntant suffisamment pour réduire son déficit d'investissement, plutôt que de solliciter des lignes de trésorerie dont le coût est devenu rédhibitoire.

Pour 2026, l'objectif de la commune est de poursuivre ses investissements en restant vigilant sur le niveau emprunt.

	2025	2026**
EMPRUNT SOUSCRIT OU PROJETE	9 800 000	6 890 188**
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE	2 494 790	2 605 025
BESOIN DE FINANCEMENT	7 305 210	4 285 163**

**** ELEMENTS DE PROSPECTIVE**

c. LE NIVEAU D'ENDETTEMENT PREVISIONNEL DE FIN D'EXERCICE ET LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LE CONTENIR

Un besoin de financement positif signifie que l'emprunt à souscrire permettra de financer les investissements envisagés, y compris couvrir un déficit antérieur d'investissement.

Trajectoire de l'endettement	2023	2024	2025	01/01/2026**	Projeté au 31/12/2026**
Encours au 1er janvier	25 179 163	27 375 347	32 503 143	39 808 353**	37 203 328** sans emprunt
Hypothèse du ROB	Souscription d'un emprunt de 6 890 188 euros en fonction de l'avancement des travaux et des besoins de trésorerie assurera le financement des investissements				44 093 516**

Afin de maîtriser et contenir l'endettement, la Commune recourt à l'amortissement différé des emprunts nouvellement souscrits. Le montant des remboursements en capital des nouveaux emprunts est inférieur au montant des remboursements arrivant à terme afin de maîtriser la charge du capital restant dû.

En 2025, un emprunt vert a été mis en place et d'autres projets sont à l'étude.

Par ailleurs, la Commune a recours à des emprunts plus longs afin de contenir la charge financière. La durée des emprunts a été allongée à 25 ans, voire 30 ans.

V. LES RESSOURCES HUMAINES

a. STRUCTURE DES EFFECTIFS

Depuis 2017, la collectivité poursuit une réflexion profonde sur l'organisation des services afin d'en améliorer l'efficacité. L'objectif de la direction générale des services et de la direction des ressources humaines de maîtriser l'effectif conduit à s'interroger sur l'organisation interne avec les services. Par ailleurs, suite au contrôle de la Chambre régionale des comptes en 2022 le plan d'actions 2023-2025 a pu être mis en œuvre. Un nouveau plan d'actions 2026-2028 sera élaboré afin de maintenir cette dynamique.

Pour rappel, plusieurs actions ont été réalisées :

- Abaissement du taux d'encadrement en périscolaire depuis janvier 2023 : 4 postes d'animateurs ont été supprimés le mercredi,
- Suppression de 10 postes à l'intendance courant 2023,
- Fermeture du service d'aides à domicile en septembre 2024,
- Redéploiement de personnel suite à des départs remplacés en mobilité interne sans recrutement supplémentaire,
- Retard dans de nombreux recrutements (pénurie de candidatures sur plusieurs secteurs : crèches, espaces verts, bâtiment, voirie),
- Départs en mutation ou retraite non remplacés.

Le tableau ci-dessous présente un comparatif des emplois permanents sur les quatre dernières années.

Emplois permanents (titulaires et contractuels)

Filières	2022	2023	2024	2025
Administrative	85	79	73	79
Technique	244	230	218	218
Social	78	78	74	64
Sportive	4	4	4	4
Culture	2	1		1
Animation	67	63	55	57
Police Municipale	11	10	9	10
Emplois non cités / Assist. Maters	30	29	26	24
Total	521	494	459	458
Evolution par rapport année N-1	-1,51%	-5,18%	-7,09%	-0.22%

Les efforts concentrés ces dernières années ont généré une baisse notable du coût de la masse salariale, malgré les incidences financières des décisions nationales concernant les revalorisations des grilles, l'augmentation de la valeur du point et du smic, l'augmentation des cotisations CNRACL.

Résorption de l'emploi précaire

Depuis 2013 la Ville s'est engagée avec la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de résorption de l'emploi précaire (dispositif Sauvadet). En 2024, 16 agents ont été nommés stagiaires dont 3 suite à réussite au concours d'éducateur de jeunes enfants en catégorie A.

Par contre, aucun agent n'a été nommé en CDI en 2024, car aucun ne remplissait les conditions d'ancienneté de plus de 6 ans.

Dorénavant la collectivité va privilégier les nominations d'agents en CDI lorsque les conditions sont remplies (6 ans d'ancienneté et manière de servir adaptée). Cette démarche vise à stabiliser les effectifs et permettre aux agents d'avoir des perspectives d'avenir stables.

b. DEPENSES DE PERSONNEL COMPORTANT NOTAMMENT DES ELEMENTS SUR LA REMUNERATION TELS QUE LES TRAITEMENTS INDICIAIRES, LES REGIMES INDEMNITAIRES, LES NOUVELLES BONIFICATIONS INDICIAIRES, LES HEURES SUPPLEMENTAIRES REMUNEREES ET LES AVANTAGES EN NATURE

L'évolution de la masse salariale 2022 à 2025

Le tableau ci-dessous reprend les éléments du chapitre 012 de la collectivité depuis 2022.

Années	2022	2023	2024	2025
Masse salariale	22 552 967	22 891 169	22 488 924	22 549 679*
Evolution	5,73%	1,50%	-1,78%	0.27 %

*La paie de décembre 2025 n'étant pas achevée au moment de la rédaction du rapport, la masse salariale estimée pour 2025 correspond au réalisé 2025 de janvier à novembre et à une estimation de décembre (réalisé 2024).

Traitement indiciaire

Ci-dessous l'évolution du traitement indiciaire depuis 2022 incluant titulaires et non titulaires :

Années	2022	2023	2024	2025
Traitement indiciaire	10 446 121	10 600 683	10 313 469	10 337 808

Régime indemnitaire

En janvier 2025, la collectivité a mis en place le nouveau régime indemnitaire, "**indemnité spéciale de fonction et d'engagement**" (ISFE) de la Police Municipale. Le montant individuel perçu précédemment a été transposé dans ce nouveau régime indemnitaire mensuel. Plusieurs situations ont été étudiées dans le courant de l'année par la direction générale des services afin de tenir compte de l'évolution des fonctions de plusieurs agents et dans l'objectif d'harmoniser entre les différents services les montants attribués à fonction et technicité identiques.

Le montant versé du régime indemnitaire (incluant, l'IFSE, l'ISFE et l'IAT, etc.) sur l'année 2025 s'élève à **956 929 euros**, pour **472 agents**.

En 2020, la collectivité a décidé de permettre le versement du **Complément indemnitaire annuel (CIA)** qui a vocation à être versé de manière exceptionnelle, après arbitrage d'un comité d'évaluation, pour des agents ou équipes ayant eu des contraintes professionnelles fortes, en terme de RH, projets, évènements ou situations exceptionnels.

Néanmoins, compte tenu des contraintes budgétaires, le CIA n'a pas été appliqué en 2025.

Nouvelle bonification indiciaire

La collectivité verse conformément au statut de la FPT la nouvelle bonification indiciaire aux agents dont les fonctions répondent aux critères règlementaires.

En 2025 la collectivité a versé **93 993 euros brut** pour **140 agents**.

Versement de la prime de fin de contrat

La loi de transformation de la Fonction publique a instauré une indemnité de fin des contrats inférieurs ou égaux à 1 an qui doit être versée aux agents concernés (qui ne sont pas renouvelés). Pour 2022 cela a représenté 23 796 euros, pour 2023 12 421 euros et pour 2024 **20 269 euros**. En 2025, la stabilisation des agents contractuels a conduit à la diminution de cette indemnité. De ce fait, 4 agents ont bénéficié de cette prime dont le montant total est de **3 699 euros**.

Rupture conventionnelle

La loi de transformation de la Fonction publique a introduit la possibilité pour les collectivités territoriales de mettre en œuvre la rupture conventionnelle à titre expérimental. La collectivité n'a pas mis en œuvre ce dispositif en 2025.

Avantages en nature

Les avantages en nature sont déclarées pour les professionnels bénéficiant d'un véhicule de fonction ou logés par nécessité absolue de service. **En 2025**, 21 agents sont bénéficiaires d'un avantage en nature représentant une somme totale de **46 965 euros brut**.

La valeur brute des avantages en nature figure sur le bulletin de paie de l'agent afin que celle-ci soit prise en compte dans l'assiette des cotisations salariales et contributions patronales.

Pour les agents logés par nécessité absolue de service, la valeur de l'avantage en nature logement fait l'objet d'un abattement pour sujétion de 30 %.

L'avantage en nature logement est calculé par rapport à la rémunération brute mensuelle de l'agent et son évaluation est réintégrée dans l'assiette de cotisations.

Auparavant, l'abattement de 30% sur la valeur de l'avantage en nature n'était pas opérée. Celui-ci a été mis en œuvre depuis le 1er janvier 2025 ; cela se traduit par une baisse significative du montant de l'avantage en nature logement pour l'année 2025.

Néanmoins, cette baisse impacte peu la masse salariale car la plupart des agents logés par nécessité absolue de service sont des fonctionnaires. Pour cette catégorie d'agents, les contributions patronales sont calculées uniquement sur la rémunération brute (traitement indiciaire et à la NBI). Par contre cette baisse a eu un léger impact sur les cotisations patronales des agents contractuels bénéficiaires.

Heures supplémentaires

En 2023 une baisse du nombre d'heures supplémentaires réalisées par rapport à 2022 avait été constatée en raison d'absence de scrutin. L'année 2024 a été marquée par des événements majeurs (élections européennes, législatives, organisation des jeux olympiques) engendrant une augmentation du nombre d'heures supplémentaires.

En 2025 on constate **une baisse de -2 106 heures par rapport à 2024** et le nombre d'heures supplémentaires est légèrement inférieur à 2023.

Années	Nombre d'heures	Montant brut en €
2023	4 107	100 621
2024	5 991	146 298
2025	3 885	100 188
Différence 2024/2025	-2106	-46 110

Glissement vieillesse technicité (GVT)

Chaque année les agents titulaires voient leur carrière évoluer selon les grilles indiciaires nationales. Le tableau ci-dessous indique l'impact budgétaire des avancements d'échelons 2025 et 2026 sur 2026.

Pour les évolutions de carrière, les avancements de grade de l'année 2025 ont été mis en œuvre en août. L'impact financier a été donc été sur une période d'environ 6 mois.

Les agents retenus sur liste d'aptitude au titre de la promotion interne seront nommés au 1^{er} janvier 2026.

Catégorie Hausse	Coût 2026 avec charges patronales
Impact année pleine avancements échelons 2025 et avancements échelons 2026	156 552
Impact année pleine des avancements de grade 2025 sur 2026 et promotion interne 2026	12 361
TOTAL	168 913

Taux accident de travail

Le taux accident de travail qui concerne les agents du régime général (agents contractuels) a amorcé une baisse en 2024 qui s'est confirmée en 2025. Celui-ci, calculé sur les sinistres pris en charge par l'assurance maladie, reste élevé.

De ce fait, la collectivité a engagé une démarche avec un cabinet spécialisé afin d'obtenir une réduction de ce taux.

Ce travail devrait aboutir partiellement en 2026 et avoir une récupération sur des taux revus sur les prochaines années.

Années	Taux accident de travail
2025	3.24 %
2024	3.25 %
2023	4.07 %
2022	3.53 %

Cotisations patronales

La loi de finances 2025 a décidé l'augmentation des **cotisations CNRACL** patronales à hauteur de 3 points soit de 31.65 à 34.65% depuis janvier 2025.

Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 stipule une augmentation progressive du taux de contribution employeur à la CNRACL à compter du 1er janvier 2025 pour atteindre 43,65% en 2028. De ce fait en janvier 2026, le taux de la part patronale passera de 34.65 % à 37.65 % dont le surcoût est estimé à **225 291 euros** à périmètre identique.

Elections en 2026

Les 14 et 22 mars 2026, se tiendront le 1^{er} et le second tour des élections municipales. Une estimation du coût de la tenue de ces deux scrutins par la collectivité basé sur le réalisé des élections organisées en 2024 s'élève à 43 714 euros.

C. DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL DANS LA COMMUNE

1/ Le temps de travail

Le temps de travail au sein de la collectivité respecte les 1607 heures. Le Conseil Municipal a délibéré le 17 décembre 2021, avec une mise en œuvre effective depuis le 1^{er} janvier 2022.

Le règlement du temps de travail en deux parties (vie quotidienne et événements de la vie professionnelles) mis en place en 2022 a été modifié à plusieurs reprises depuis cette date, afin, de réadapter le temps de travail de quelques professionnels (notamment agents d'accueil des sites sportifs, agents de l'intendance), de préciser ou mettre à jour certaines dispositions.

Le déploiement de l'outil de gestion du temps demandé par la chambre régionale des comptes lors de son contrôle de 2016 s'est poursuivi en 2023 et 2024. L'ensemble des services bénéficie maintenant de l'outil Incovar. Le badgeage a été mis en place pour les administratifs en juillet 2022. En 2024, il a été étendu à la petite enfance, à la police municipale et au Centre Technique Communal.

L'ensemble des agents de la direction des politiques éducatives badgent depuis janvier 2024, et les bâtiments scolaires ont tous été équipés de badgeuses, comme les deux établissements d'accueil des jeunes enfants.

Seuls les agents d'accueil des équipements sportifs ne badgent pas pour le moment.

Le déploiement du logiciel s'est achevé par l'équipe technique de la culture mis en place en septembre 2025.

2/ Lutte contre l'absentéisme

Dans le tableau ci-dessous on constate l'évolution des absences depuis 2020 par type de motif. La période Covid entre 2020 et 2021 a fait exploser les absences du personnel. Depuis 2023, on constate une baisse notable et progressive.

Années	Maladie ordinaire	Accident de travail	Maladie professionnelle	Congés longue maladie	Congés exceptionnels	Garde d'enfants	Autorisation absence Covid	Total	Equivalent en ETP
2020	10 387	3 013	3 100	4 645	160	394	9 008	30 707	84
2021	10 229	3 850	2 899	5 318	76	475	2 886	25 732	70
2022	10 762	3 352	3 362	5 580	265	639	1 138	25 098	69
2023	9 199	2 286	5 003	6 318	24	570	40	23 439	64
2024	6 567	3 520	5 289	5 256	-	527	-	21 159	58
2025	8 029	1 961	6 527,5	3 840,5	28	516,5	-	20 903	57

Dans le tableau ci-dessus, au titre de l'année 2025 les éléments de décembre n'étant pas connus, le chiffrage est basé sur le réalisé de décembre 2024.

En 2025, le nombre de jours d'absence se stabilise avec -256 jours par rapport à 2024. La baisse s'était déjà amorcée en 2024 avec - 2 280 jours d'absences par rapport à 2023.

En 2025, on constate une augmentation de la maladie ordinaire (+ 1 462), une baisse importante des jours pour accident de travail (- 1 559) au profit de la maladie professionnelle qui progresse (+1 238.5 jours).

Evolution de l'absentéisme dans la petite enfance (2022 - 2025)

Années	Maladie ordinaire	Accident de travail	Maladie professionnelle	Longue maladie	Cogés exceptionnels divers	Garde d'enfants	Total en jours
2022	1 232	968	486	730		85	3 501
2023	3013	464	888	1507		207	6079
2024	2057	869	792	185		228	4131
2025	2502	560	1136,5	162,5	6	190	4557

Le tableau ci-dessus démontre une diminution de l'absentéisme dans le secteur de la petite enfance entre 2023 et 2024. **Pour l'année 2022**, cela représentait plus de **9 ETP** (équivalent temps plein), **16 ETP** en **2023** et **11 ETP** en **2024**. En 2025, les absences représentent **12 ETP**. Parallèlement, il ressort une augmentation totale de 426 jours dont notamment en maladie professionnelle (+344 jours).

Comme cela avait été annoncé l'an dernier, une démarche de prévention des risques psychosociaux a été conduite en 2024 dans le secteur de la petite enfance avec le Centre de gestion de Seine et Marne. Depuis janvier 2025, la collectivité met en place le plan d'action établi suite au diagnostic réalisé par le service prévention du Centre de gestion.

d. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DES DEPENSES DE PERSONNEL POUR L'EXERCICE AUQUEL SE RAPPORTE LE PROJET DE BUDGET

En 2025 et en 2024 plusieurs postes ont été supprimés. Ceci a eu un impact sur l'année 2025 et sur l'année 2026 selon le calendrier de mise en œuvre. Les principaux postes concernés sont les suivants :

- **La fermeture du Service d'aide à Domicile** en septembre 2024 a eu un impact sur l'année 2025 ;
- **Suppression de 10 postes d'agents d'entretien entre 2023 et 2024**,
- **Plusieurs départs en retraite non remplacés** : un intervenant artistique, la facilitatrice des clauses sociales, le responsable adjoint de la régie bâtiment.

- **Non renouvellement des deux contrats de projet** : community manager en avril 2024 et cheffe de projet développement durable en juin 2025 représentant une économie budgétaire de 106 008 euros.
- Plusieurs postes libérés par des **départs en retraite, ont été remplacés** par des **mobilités internes sans recrutement extérieur** (directrice adjoint au DST, responsable intendance, responsable logement social, contrôleur de travaux, etc.)
- De plus la collectivité conduit plusieurs dossiers d'agents inaptes à toutes fonctions vers la **retraite invalidité** lorsqu'ils ne peuvent pas être reclassés : en 2025, 4 agents sont sortis des effectifs. En 2026, plusieurs agents sortiront également des effectifs dans le cadre de la retraite invalidité.

VI. ANNEXES

a. ANNEXE 1 : FOCUS SUR LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS, NOTAMMENT LES ORIENTATIONS ENVISAGEES EN MATIERE DE PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT COMPORTANT UNE PREVISION DES DEPENSES ET DES RECETTES.

Liste des programmes

Libellé	2026	2027	2028	Total
INFRASTRUCTURES				
Terrain d'honneur : stade du Fremoy				
Etude aménagement du terrain	40 000 €	1 200 000 €		1 240 000 €
Dépenses	40 000 €	1 200 000 €		1 240 000 €
Région IDF : Réhabilitation d'équipements sportifs franciliens		350 000 €		350 000 €
Fonds d'aide au Football Amateur		20 000 €		20 000 €
Agence Nationale du Sport ?		200 000 €		200 000 €
Club de foot Torcy ?				
Total recettes	0 €	570 000 €		570 000 €
Sécuristaion du passage de la Mogotte				
Travaux	548 000 €			548 000 €
Dépenses	548 000 €			548 000 €
Région IDF : PRIR				0 €
ANRU (secteur 1)				0 €
Total recettes	0 €			0 €
Aménagement du cimetière				
Travaux		310 000 €		310 000 €
Dépenses	0 €	310 000 €		310 000 €
Région IDF : Stratégie pour les berges, les milieux liés à l'eau, désimperméabilisation				0 €
Agence de l'Eau Seine-Normandie ?				0 €
Total recettes	0 €			0 €
Enfouissement réseaux Rue de la République				
Travaux		500 000 €		500 000 €
Dépenses	0 €	500 000 €		500 000 €
				0 €
Total recettes	0 €			0 €
Aménagement parc du Mail				
Travaux	544 750 €	1 544 750 €		2 089 500 €
Dépenses	544 750 €	1 544 750 €		2 089 500 €
IDF Nature : Plan Vert	130 354 €	369 646 €		500 000 €
Total recettes	130 354 €	369 646 €		500 000 €
Construction parking + vestiaires Bi-cross				
Travaux	560 000 €			560 000 €
Dépenses	560 000 €	0 €		560 000 €
				0 €
				0 €
Total recettes	0 €			0 €
Aménagement pistes cyclables				
Anne Franck	120 874 €			120 874 €
Dépenses	120 874 €	0 €	0 €	120 874 €
Région IDF : Plan régional vélo	50 364 €	0 €		50 364 €
Total recettes	50 364 €	0 €	0 €	50 364 €
Vidéoprotection phase 11				
Travaux		300 000 €		300 000 €
Dépenses	0 €	300 000 €		300 000 €
Département 77 : bouclier de sécurité		50 000 €		50 000 €
Région IDF : bouclier de sécurité		57 925 €		57 925 €
Total recettes	0 €	107 925 €		107 925 €

Modernisation EP				
Travaux		702 576 €		702 576 €
Dépenses		702 576 €		702 576 €
Total recettes				
Enveloppe infrastructures				
Rue Jean Jaures, Charmettes ...	2 059 250 €	422 387 €	500 000 €	2 981 637 €
Dépenses	2 059 250 €	422 387 €	500 000 €	2 981 637 €
Total recettes	0 €	0 €		0 €
Report investissement				
FCTVA				
FCTVA	500 000 €	635 306 €	816 872 €	1 952 178 €
Total dépenses programme	3 872 874 €	4 979 713 €	500 000 €	9 352 587 €
Total recettes programme	180 718 €	1 047 571 €	0 €	1 228 289 €
Reste à charge	-3 192 156 €	-3 296 836 €	316 872 €	-6 172 119 €

Libellé	2026	2027	2028	Total
SUPERSTRUCTURES				
Réhabilitation du GS du BEL Air				
MOE	400 000 €	905 636 €		1 305 636 €
Travaux	1 000 000 €	8 500 000 €		9 500 000 €
Dépenses	1 400 000 €	9 405 636 €	0 €	10 805 636 €
DSIL 2022	32 000 €	271 996 €		303 996 €
Fonds vert	52 709 €	448 023 €		500 732 €
Région IDF : Contrat d'aménagement régional	105 263 €	894 737 €		1 000 000 €
FAC : Département 77	66 667 €	566 667 €		633 333 €
Fonds Chêne	200 000 €	452 818 €		652 818 €
Total recettes	456 638 €	2 634 241 €	0 €	3 090 879 €
Réhabilitation PM				
Diag	15 000 €			15 000 €
Travaux	600 000 €	400 000 €		1 000 000 €
Dépenses	615 000 €	400 000 €	0 €	1 015 000 €
FAC : Département 77	200 000 €	133 333 €	0 €	333 333 €
Région IDF :	101 500 €	67 667 €		169 167 €
Total recettes	301 500 €	201 000 €	0 €	502 500 €
Construction vestiaires BMX + pétanque				
Travaux	360 000 €			360 000 €
Dépenses	360 000 €			360 000 €
Région IDF : Réhabilitation d'équipements sportifs franciliens	60 000 €			60 000 €
Agence Nationale du Sport ?	60 000 €			60 000 €
Total recettes	120 000 €			120 000 €
Réhabilitation Graineterie				
Diag + MOE	65 000 €			
Travaux	400 000 €			400 000 €
Dépenses	465 000 €			400 000 €
FAC : Département 77	133 333 €			133 333 €
Total recettes	133 333 €			133 333 €
Crèches : mise aux normes suite réglementation / CVE MPE				
Travaux	813 000 €	732 000 €		1 545 000 €
Dépenses	813 000 €	732 000 €		1 545 000 €
CAF 77 : fonds modernisation	505 483 €	455 121 €		960 604 €
Total recettes	505 483 €	455 121 €		960 604 €
Rénovation énergétique du groupe scolaire G. Brassens scénario 2				
Travaux		865 200 €		865 200 €
Dépenses	0 €	865 200 €		865 200 €
DSIL 2026	0 €	500 000 €		500 000 €

Total recettes	0 €	500 000 €		500 000 €
Rénovation énergétique du groupe scolaire V. Hugo scénario 2				
Travaux : toiture / menuiseries	705 000 €			705 000 €
Dépenses	705 000 €	0 €	0 €	705 000 €
Fonds vert 2025	499 956 €	0 €	0 €	499 956 €
Total recettes	499 956 €	0 €	0 €	499 956 €
Gymnases				
Remplacement LED + menuiseries extérieures (Arche Guédon / G. Chavanne)	92 000 €			92 000 €
Dépenses	92 000 €			92 000 €
Région IDF : équipement sportif de proximité	13 166 €			13 166 €
Total recettes	13 166 €			13 166 €
Réfection verrière ALSH CDC				
Travaux		50 000 €		50 000 €
Dépenses	0 €	50 000 €		50 000 €
CAF 77 : aide générique	0 €	20 833 €		20 833 €
Total recettes	0 €	20 833 €		20 833 €
Enveloppe Superstructures				
Réfection toitures, éclairage ...	1 473 670 €	802 000 €	700 000 €	2 975 670 €
Dépenses	1 473 670 €	802 000 €	700 000 €	2 975 670 €
Total recettes				
Report investissement				
FCTVA				
FCTVA	500 000 €	971 719 €	2 010 283 €	3 482 002 €
Total dépenses programme	5 923 670 €	12 254 836 €	700 000 €	18 878 506 €
Total recettes programme	2 030 076 €	3 811 196 €	0 €	5 841 271 €
Reste à charge	-3 393 594 €	-7 471 922 €	1 310 283 €	-9 555 233 €

Enveloppe cadre de vie				
Tronçonneuse / souffleur	239 200 €	100 000 €	100 000 €	439 200 €
Dépenses	239 200 €	100 000 €	100 000 €	439 200 €
Enveloppe espace vert / cadre de vie				
Plantes	20 000 €	20 000 €	20 000 €	60 000 €
Dépenses	20 000 €	20 000 €	20 000 €	60 000 €
Enveloppe parc auto				
Véhicules électriques / camion benne	367 116 €	250 000 €	250 000 €	867 116 €
Dépenses	367 116 €	250 000 €	250 000 €	867 116 €
Enveloppe régie bâtiment				
Outillages				0 €
Dépenses	0 €	0 €	0 €	0 €

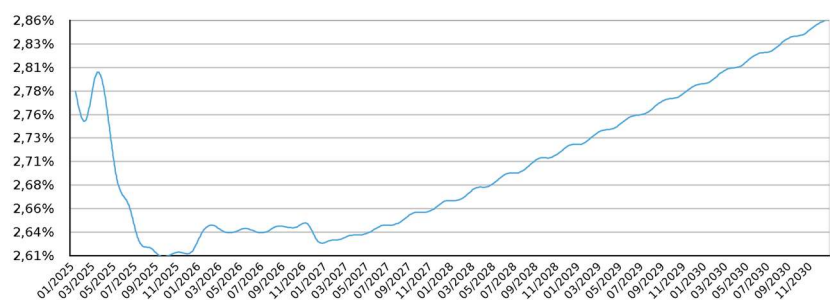
	2026	2027	2028	Total
FCTVA	1 000 000 €	1 607 025 €	2 827 155 €	5 434 180 €
Total dépenses programme	10 422 860 €	17 604 549 €	1 570 000 €	29 597 409 €
Total recettes programme	2 210 794 €	4 858 766 €	0 €	7 069 561 €
Reste à charge	-7 212 066 €	-11 138 757 €	1 257 155 €	-17 093 668 €

b. ANNEXE 2 : INFORMATIONS RELATIVES A LA STRUCTURE ET LA GESTION DE L'ENCOURS DE DETTE CONTRACTEE ET LES PERSPECTIVES POUR LE PROJET DE BUDGET. ELLES PRESENTENT NOTAMMENT LE PROFIL DE L'ENCOURS DE DETTE QUE VISE LA COLLECTIVITE POUR LA FIN DE L'EXERCICE AUQUEL SE RAPPORTE LE PROJET DE BUDGET.

Synthèse de votre dette au 01/01/2026 (extraction au 04/12/25)

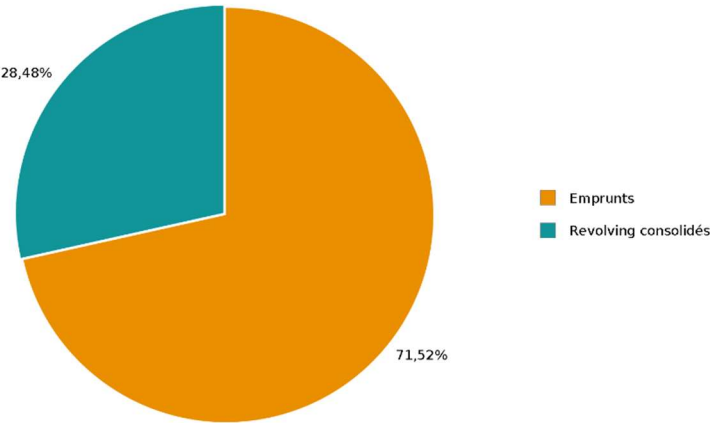
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
31 771 852.71 €	2,63 %	17 ans et 3 mois	9 ans et 1 mois	28

Evolution annuelle du taux moyen (en %)



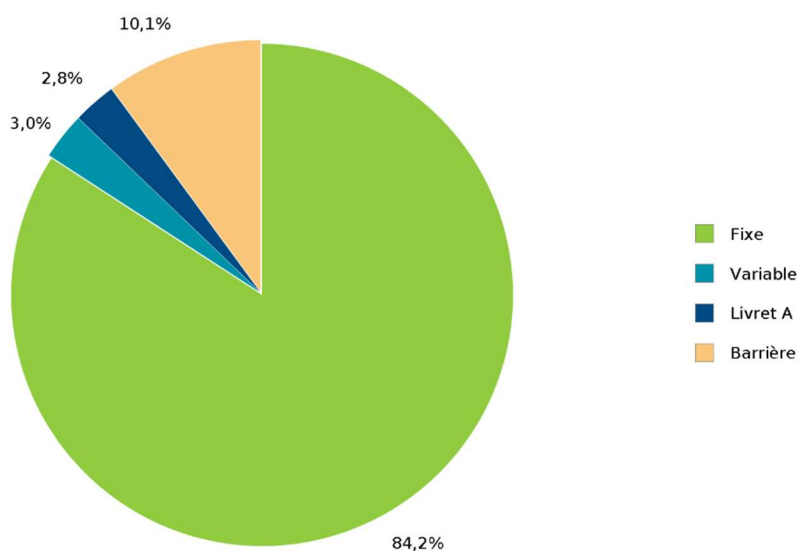
Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Emprunts	23	22 721 941.29 €	3,10 %
Revolving non consolidés	5	0.00 €	0,00 %
Revolving consolidés		9 049 911.42 €	1,46 %
Dette	28	31 771 852.71 €	2,63 %
Revolving disponibles		4 000 000.00 €	
Dette + disponible		35 771 852.71 €	



Dette par type de risque (avec dérivés)

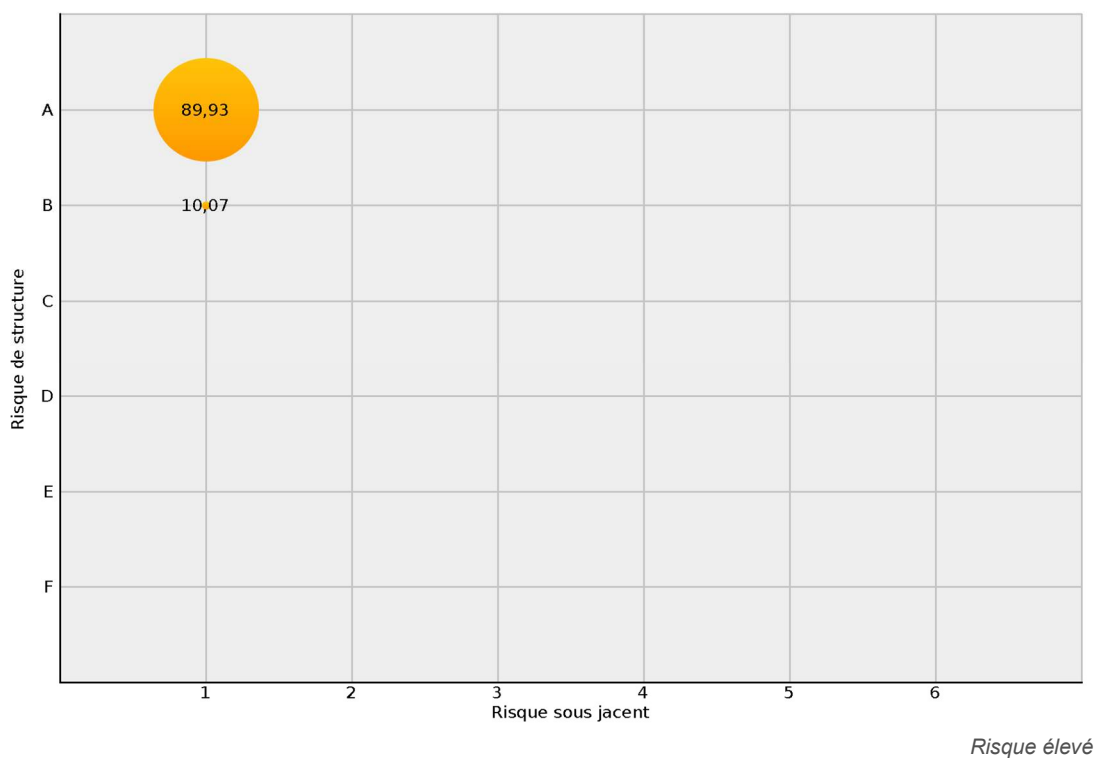
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	26 737 314.18 €	84,15 %	2,58 %
Variable	952 439.81 €	3,00 %	2,70 %
Livret A	882 098.72 €	2,78 %	2,70 %
Barrière	3 200 000.00 €	10,07 %	3,07 %
Ensemble des risques	31 771 852.71 €	100,00 %	2,63 %



Dette selon la charte de bonne conduite

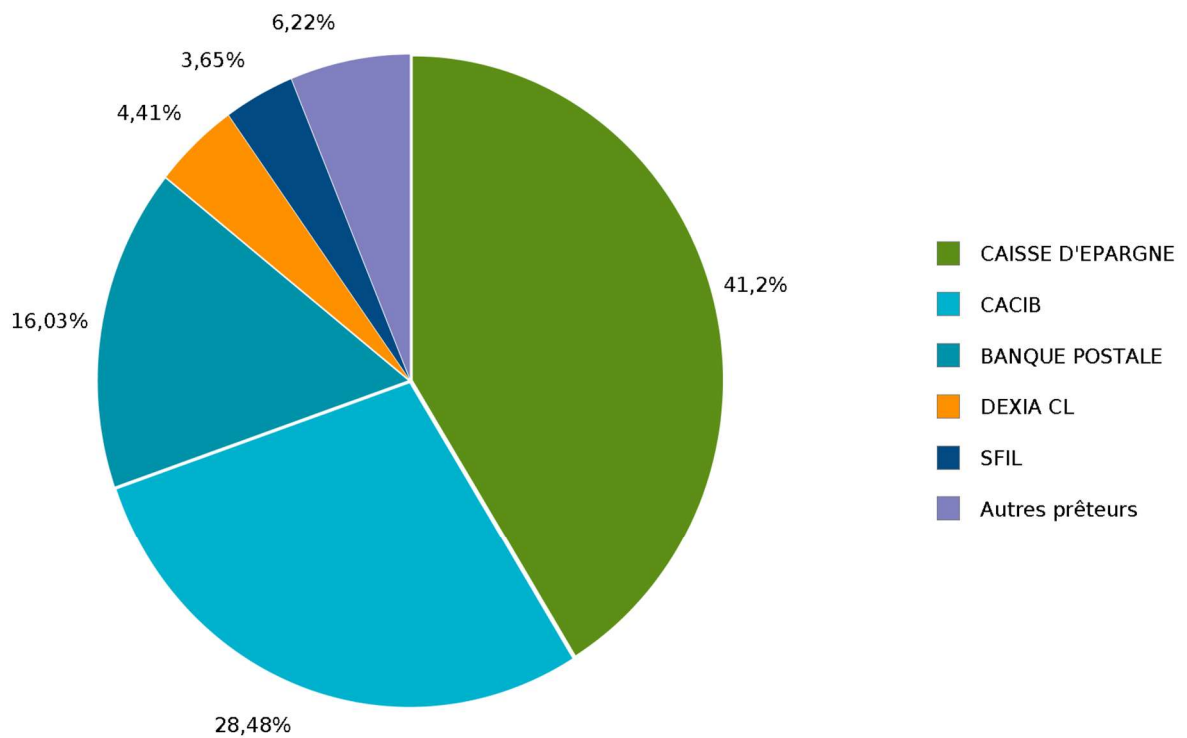
Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE D'EPARGNE	13 090 906.68 €	41,20 %	
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	9 049 911.42 €	28,48 %	0.00 €
BANQUE POSTALE	5 093 333.40 €	16,03 %	
DEXIA CL	1 399 999.76 €	4,41 %	
SFIL CAFFIL	1 159 919.94 €	3,65 %	
Autres prêteurs	1 977 781.51 €	6,22 %	4 000 000.00 €
Ensemble des prêteurs	31 771 852.71 €	100,00 %	4 000 000.00 €



Dette par année

	2026	2027	2028	2029	2030
Encours moyen	31 261 192 €	32 143 754 €	29 781 354 €	27 724 785 €	25 748 426 €
Capital payé sur la période	2 605 024 €	2 505 156 €	2 189 992 €	1 969 298 €	1 982 893 €
Intérêts payés sur la période	* 807 842 €	* 845 462 €	* 798 062 €	* 760 015 €	* 722 439 €
Taux moyen sur la période	2,60 %	2,60 %	2,66 %	2,72 %	2,78 %

Profil d'extinction global pour 2026* :

*Mise à jour à venir

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2026	31 808 352,71 €	2 605 024,39 €	807 842,38 €	3 412 866,77 €	33 403 328,32 €
2027	33 403 328,32 €	2 505 155,72 €	845 462,31 €	3 350 618,03 €	30 898 172,60 €
2028	30 898 172,60 €	2 189 991,81 €	798 062,10 €	2 988 053,91 €	28 708 180,79 €
2029	28 708 180,79 €	1 969 298,30 €	760 015,31 €	2 729 313,61 €	26 738 882,49 €
2030	26 738 882,49 €	1 982 892,96 €	722 439,31 €	2 705 332,27 €	24 755 989,53 €

Profil d'extinction détaillé pour 2026* :

*Mise à jour à venir

Référence	Prêteur	Capital	Intérêts
58	SFIL CAFFIL	25 000,00 €	627,89 €
57	SFIL CAFFIL	150 000,00 €	3 721,88 €
61-conso	DEXIA CL	116 666,68 €	67 983,50 €
62-CONSO	SOCIETE GENERALE	100 000,00 €	10 582,93 €
MON276506EUR	SFIL CAFFIL	1 945,08 €	21,20 €
MON276557EUR	SFIL CAFFIL	66 666,48 €	1 965,38 €
MON276505EUR	SFIL CAFFIL	11 237,87 €	122,47 €
1209516	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	34 959,72 €	1 597,10 €
9489	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	49 382,72 €	10 349,74 €
5064460	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	50 000,00 €	10 791,79 €
0 031 716 J	CREDIT FONCIER DE FRANCE	20 000,00 €	4 881,76 €
MON506108EUR	SFIL CAFFIL	402 253,56 €	24 839,15 €
2016 00000489716	CREDIT AGRICOLE	33 333,36 €	2 538,92 €
2017 00000623512	CREDIT AGRICOLE	40 630,82 €	3 785,78 €
2017 CO9768	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	100 000,00 €	19 192,93 €

Référence	Prêteur	Capital	Intérêts
2016 115210192	Caisse Allocations Familiales	8 818,80 €	0,00 €
2017 117210088	Caisse Allocations Familiales	7 777,80 €	0,00 €
2019 CP0356-Consolidation	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	133 333,32 €	12 430,04 €
2020 5890949	CAISSE D'EPARGNE	152 388,39 €	18 813,93 €
2020 CP1250 Consolidation	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	356 382,96 €	0,00 €
2022 292046G	CAISSE D'EPARGNE	237 944,74 €	87 027,70 €
2020 119210128	Caisse Allocations Familiales	8 888,87 €	0,00 €
2023 424080G	CAISSE D'EPARGNE	105 778,71 €	160 904,85 €
2023 MIN543984EUR-CONSOLIDATION	BANQUE POSTALE	87 999,96 €	78 590,96 €
2024 MON548480EUR	BANQUE POSTALE	128 000,00 €	112 236,62 €
2024 CP2585-Consolidation	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	128 000,00 €	95 544,45 €
2024-644362G	CAISSE D'EPARGNE	47 634,55 €	79 291,41 €
LT-2025-SG-Euribor	SOCIETE GENERALE	0,00 €	0,00 €
2025-SG-Conso	SOCIETE GENERALE		
total		2 605 024,39 €	807 842,38 €